

La Revue

DE LA  
MUTUALITÉ  
FONCTION  
PUBLIQUE

LOI DE FINANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*Rigueur et  
inefficacité*

La santé  
au cœur

de

2012



*Une double culture pour une offre dédiée  
aux acteurs de l'économie sociale*

*Une offre complète  
et sur mesure*



# SOMMAIRE

## SANTÉ PUBLIQUE

LOI DE FINANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2 à 3  
*Les mauvais coûts du gouvernement*

## SANTÉ

RÉGIME OBLIGATOIRE 4 à 5  
*L'hypertension artérielle a été sortie des ALD*

## BREVES

6; 13

## DOSSIER

DROIT À LA SANTÉ POUR TOUS 7 à 12  
*La santé au cœur de 2012*

## SOCIÉTÉ

COLLOQUE 14 à 15  
*Biens communs pour l'humanité*

SOCIAL ET ENVIRONNEMENT 16 à 17  
*Les inégalités écologiques bousculent les certitudes*

FONCTION PUBLIQUE 18 à 19  
*Égalité hommes-femmes: loin du compte*

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE CAEN 20 à 23  
*La philo pour changer la Cité*

## INTERNATIONAL

FORUM DE L'EAU 24 à 25  
*L'eau pour la vie*

## UNION EUROPÉENNE

CRISE, DETTE ET RIGUEUR 26 à 28  
*Vous avez dit modèle social et démocratique ?*

## LA REVUE DE LA MFP – N°178

La Revue est éditée par La Mutualité Fonction Publique (organisme régi par le code de la Mutualité)  
62, rue Jeanne d'Arc – 75640 Paris Cedex 13  
Tél.: 01 40 77 52 52 – [www.mfp.fr](http://www.mfp.fr)

Directeur de la publication: Marc Tranchat.  
Directeur de la rédaction: Alain Arnaud.  
Rédaction en chef déléguée: Incidences.  
Comité de rédaction: Alain Arnaud, Marc Tranchat, Séverine Simon, Michèle Dessenne.

Ont participé à la rédaction: Suzanne Bernard, Jacqueline de Grandmaison, Michèle Dessenne, Heidi Pierre, Jacqueline Roz-Maurette, Dante Sanjurjo.

Conception, rédaction, réalisation et impression: Incidences – 21, rue Poulin 93100 Montreuil-sous-Bois  
Tél.: 01 55 82 17 17

# ÉDITORIAL



## Triple A ou triple peine ?

Dans quelle société vivons-nous ? Aujourd'hui, les images télévisées alternent entre reportages sur le désespoir des salariés victimes de licenciement par délocalisation, sauvetage de l'euro, SDF, Restaurants du Cœur et publicités détournées sur un mode humoristique grinçant où l'on voit un personnage en agresser un autre pour lui arracher un aérosol afin de soigner son angine, ou encore un cadeau de Noël qui contient une boîte de médicament, dans une ambiance musique et décor de parfum de luxe, car oui « la santé est un luxe » ! Ces parodies publicitaires révèlent l'inquiétude générale sur la crise de la protection sociale.

Au nom du triple A, accordé ou refusé selon le bon vouloir d'agences de notation dont le grand public ignore largement qui les compose, les plans d'austérité et de rigueur tombent sur nos concitoyens et sur les citoyens grecs, italiens, espagnols, portugais. On a même vu, début décembre, la ministre des Affaires sociales italienne annoncer en pleurs le plan de restriction infligé à ses concitoyens.

Dans notre pays, les gouvernants en appellent au sens civique des Français, à leur capacité d'efforts et de travail. Oublient-ils que l'emploi fait cruellement défaut empêchant les plus jeunes d'accéder au monde du travail ? Que les suppressions de postes dans la fonction publique handicapent fortement la bonne marche des services publics, de l'éducation, de l'hôpital, de la police, de la justice ? La chasse aux fraudeurs de l'assurance maladie, qui a resurgi, a un goût amer, à l'aune de la fraude aux cotisations sociales de certains employeurs, à l'évitement fiscal des plus fortunés, à l'existence des paradis fiscaux toujours autorisés, à la spéculation financière ni taxée ni régulée.

En imposant un jour de carence aux fonctionnaires en cas d'arrêt maladie, l'Etat employeur vient de réaliser une belle économie mais sur le dos de ses agents, privés de dispositif de prévoyance adéquat. L'indexation des prestations sociales sur la croissance – prévue à niveau peau de chagrin pour les mois et même les années à venir – revient à faire supporter aux catégories le plus en difficulté les conséquences d'une gestion dont ils ne sont pas responsables.

Triple peine si l'on ajoute les taxes sur les mutuelles passées à 7%, d'autant qu'en 2011 les nouveaux transferts de charges de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires ne se sont pas taris.

La même logique préside en France et en Union européenne : réduire les dépenses et refuser d'augmenter les recettes. Il est bien temps de se soucier du déficit budgétaire, après avoir mené des politiques répétées d'allègements d'impôts et d'empilement de niches fiscales. Mais les plans d'austérité qui se succèdent présentent, au moins, deux risques majeurs : l'aggravation de la crise, au sens où la croissance s'éteint et que menace la récession, et une régression sociale mettant en péril la société dans son ensemble. Au nom de la loi des marchés, le triple A a déclaré la guerre à la souveraineté des Etats et à la démocratie, et tant pis pour les dégâts collatéraux sur les plus démunis...

Alain Arnaud  
Président de la MFP

La MFP vient de se doter d'un nouveau site internet : [www.mfp.fr](http://www.mfp.fr)

Dépôt légal : Décembre 2011  
N° de commission paritaire : 1112M06286 – ISSN 1278-6497  
Couverture : Incidences



La revue de la MFP est imprimée sur du papier issu de forêts durablement gérées, certifié Eco-label.



# Les mauvais coûts

*Fondée sur des prévisions de croissance dépassées, obsolète avant d'avoir été : la loi de financement de la Sécurité sociale 2012 aura pris cet automne des allures de mauvais feuilleton. Un scénario chaotique qui relève du trompe-l'œil et du bricolage. Sans réformes structurelles, cette loi et ses avatars n'en finissent pas de miner les bases d'une protection sociale solidaire et responsable.*

**A**u moment même où les députés débattaient à l'Assemblée nationale de la loi de financement 2012 de la Sécurité sociale, construite sur la base d'une croissance de 1,75 %, le Président de la République admettait publiquement que les prévisions de croissance devaient être ramenées à 1 %. Conséquence : tandis que les sénateurs continuaient l'examen de la loi, le Premier ministre annonçait un plan d'austérité de 7,9 milliards et un surcroît d'économies sur la santé de 700 millions par an.

Si le budget est caduc la démarche gouvernementale reste significative : elle trahit, et ses avatars le confirmeront, l'abandon d'une politique (déjà timide) de responsabilisation, sur fond d'aggravation de l'accès aux soins.

Initialement, la loi de financement 2012 prétendait réaliser une économie de 2,2 milliards et atteindre les Objectifs nationaux de dépense d'assurance maladie (Ondam) fixés à 2,8 %. Objectifs révisés à peine énoncés, puisque le plan Fillon les ramène à 2,5 %. L'industrie pharmaceutique qui devait réaliser un effort à hauteur

de 770 millions d'euros, devra baisser le prix des génériques. L'hôpital, au nom de la convergence tarifaire et des contrats de performance devait se passer de 250 millions. La baisse des tarifs des biologistes et des radiologues devait rapporter quelque 170 millions. Quant à la maîtrise des soins de villes, le gouvernement en attendait une économie de 550 millions d'euros. A revoir donc.

*« Profondément injuste, cette loi n'est pas non plus à la hauteur des enjeux. On attend encore une réforme d'envergure de la fiscalité »* explique

*« Tout au long de l'année des décrets organisent les transferts de charges de l'assurance maladie vers les ménages » s'insurge le Ciss.*

Magali Leo, chargée de mission au Collectif inter associatif sur la Santé (Ciss), qui s'insurge au nom des malades contre les méthodes du gouvernement.

*« Tout au long de l'année des décrets organisent les transferts de charges de l'assu-*

*rance maladie vers les ménages. Un exemple : au nom de quelle logique de santé a-t-on retiré l'hypertension artérielle sévère des affections longues durées (ALD) ? Pourquoi ces restrictions sur les frais de transports pour les malades en ALD. Où est le débat ? Quel respect pour les malades ? »* Quel respect aussi pour les salariés

en arrêts de travail quand une première mouture de la loi prévoyait de baisser les indemnités journalières ? Un tiers des salariés n'ont pas de complémentaire en prévoyance leur garantissant un complément de salaire. Ils auraient vu leur revenus amputés. *« Cela donne l'image du salarié fraudeur qui s'arrête pour son confort personnel »* s'insurge Arnaud de Broca président de la Fnath (Association des accidentés de la vie), alors que les conditions de travail sont fréquemment à l'origine de ces arrêts. Faussement abandonnée devant la levée de boucliers des mutuelles, des associations et des syndicats, cette mesure est revenue brièvement sous la forme d'une extension du délai de carence. Puis elle est rapidement abandonnée. Finalement les indemnités maladie sont revues à la baisse pour les salariés percevant plus de 2500 euros bruts mensuels ! Ainsi a été voté le texte fin novembre par l'Assemblée nationale. Les fonctionnaires "héritent" quant à eux d'un jour de carence. Au nom d'une pseudo égalité public-privé car tandis que les salariés des grandes entreprises privées accèdent à une prévoyance qui prend en charge le manque à gagner, les fonctionnaires, eux, n'en disposent pas.

**Les mutuelles taxées : un impôt déguisé**

Voilà pour le bricolage. Quant au trompe-l'œil, c'est au mois d'août que le gouvernement a planté le décor. Afin de construire une loi de financement électoralement correcte, il s'est assuré d'1,1 milliard de recettes supplémentaires en passant de 3,5 à 7 % la taxe spéciale sur les Contrats responsables et solidaires<sup>(1)</sup>. Le prologue au feuilleton

(1) www.mutualite.fr



# L'hypertension artérielle a été sortie des ALD

*L'hypertension artérielle ne sera plus remboursée à 100%. Un décret la supprime de la liste des affections de longue durée. Des économies attendues pour l'Assurance maladie, mais un transfert de plus en direction des mutuelles et des ménages.*

Le dispositif des affections de longue durée (ALD) a été mis en place dès la création de la Sécurité sociale afin de permettre la prise en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. Une liste établie par décret fixe trente affections (ALD30) ouvrant droit à une exonération du ticket modérateur (tumeurs malignes, diabète, maladies psychiatriques de longue



© Nathanaël MERGUIL / Mutualité Française

durée, maladie coronaire, etc.). A celles-ci s'ajoutent les affections graves caractérisées hors liste et les polyopathologies invalidantes. 15,5 % de la population française est concernée par cette couverture des soins à 100 %. 9 millions de Français souffrent d'une ou plusieurs maladies chroniques graves,

soit 340 000 de plus qu'en 2009. Et leur nombre cesse de croître avec une augmentation des cancers, du diabète et de l'hypertension artérielle. Les ALD sont l'un des postes les plus lourds de l'Assurance maladie. Elles représentent la quasi-totalité de la hausse de ses dépenses. Près de 78 milliards d'euros, soit 59 % des dépenses de remboursement en 2009, contre 44 % en 2002. Jugé trop coûteux, le dispositif des ALD était dans le collimateur du gouvernement. Restrictions d'exonérations totales des frais de transports, création de forfait de remboursement pour les diabétiques, les recherches d'économie partaient tout azimut. Un possible retrait de l'hypertension artérielle sévère avait même été souvent évoqué... et plusieurs fois abandonné.

Mais, une première étape de remise

## QU'EST CE QUE L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE ?

L'hypertension artérielle (HTA) est un facteur de risque cardiovasculaire majeur et fréquent. L'HTA est définie par une élévation persistante de la pression artérielle systolique ( $\geq 140$  mm Hg) ou de la pression artérielle diastolique ( $\geq 90$  mm de Hg). Cette définition reflète une appréciation raisonnée – à un moment donné – des niveaux pour lesquels la prise en charge est jugée souhaitable. Ces seuils sont d'ailleurs abaissés en fonction du niveau de risque cardiovasculaire global des patients, particulièrement en cas de diabète ou de risque vasculaire élevé. L'objectif formulé dans la loi de santé publique du 9 août 2004 vise à diminuer la pression artérielle moyenne dans la population générale. Cet objectif s'inscrit dans une perspective de prévention primaire du risque cardiovasculaire. Il existe en effet une relation entre les niveaux de pression artérielle et la morbidité cardiovasculaire.

Source : DSES-CNAMTS

# érielle LD

en cause des ALD vient d'être franchie. Depuis le décret du 26 juin dernier, l'hypertension artérielle (HTA) est supprimée de la liste de affection de longue durée pour les nouveaux patients.

## L'HTA devient un simple facteur de risque

Elle n'est plus considérée comme une maladie mais un facteur de risque. Les assurés déjà pris en charge à 100 % au titre de cette affection (ALD 12) continueront à bénéficier des exonérations du ticket modérateur dans les mêmes conditions qu'auparavant. Les nouveaux malades en seront exclus. Cette mesure qui figure dans la LFSS pour 2011 est censée per-

mettre à l'Assurance maladie d'économiser 20 millions d'euros dont 17 millions pour le seul régime général.

Alors même que l'hypertension artérielle sévère touche de plus en plus de Français. 7 millions de personnes sont hypertendues mais la moitié seulement suit un traitement. Une petite minorité (344 000 personnes) est prise en charge à 100 % pour cette seule affection. Et selon l'association Alliance du cœur, chaque année, en France, l'hypertension artérielle est l'une des causes majeures des accidents vasculaires : 100 000 infarctus, 150 000 accidents vasculaires cérébraux (AVC) et 147 000 décès. Plus de la moitié des nouvelles admissions en ALD concernent

les maladies cardio-vasculaires, en particulier l'hypertension artérielle sévère, ainsi que les insuffisances respiratoires chroniques graves ou les AVC.

## Une aggravation de l'inégalité aux soins

La suppression de l'ALD 12 est très contestée par les spécialistes de l'hypertension artérielle et les associations de patients. En effet, l'hypertension sévère mal ou non traitée entraîne une morbidité accrue et des complications plus précoces. Et sa non prise en charge risque d'augmenter les maladies coronaires ou d'accident vasculaire cérébral. Dépenses qui seront alors dévolues à l'Assurance maladie. Le CISS parle de bombe à retardement, de rupture de l'égalité des soins et qualifie cette mesure d'aberrante. « Avec un taux de patients hypertendus non contrôlés en France de plus de 50 %, le choix devrait plutôt se porter sur le suivi des patients car ces traitements ont largement montré qu'ils faisaient considérablement baisser la mortalité cardio-vasculaire (-15 % entre 2000 et 2004). » Le CISS a, avec l'Alliance du cœur, déposé en août un recours juridique devant le conseil d'Etat pour obtenir l'annulation du décret. Cette mesure va peser très lourd sur l'état de santé des patients les plus modestes. Et une large partie des coûts de remboursement de cette affection (évalués à 4 400 M€ par an) sera transférée aux complémentaires santé et aux ménages. Une fois de plus.

## TENSIOFORME, UNE INITIATIVE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

La Mutualité Française a lancé au printemps, avec sept mutuelles, un programme expérimental destiné aux adhérents hypertendus ou présentant un facteur de risque cardio-vasculaire. Il vise à limiter les complications cardio-vasculaires et à éviter l'entrée dans la maladie. Cette initiative fait partie des actions innovantes que la Mutualité française s'est engagée à développer en partenariat avec l'Assurance maladie, pour une meilleure prise en charge des maladies chroniques. Baptisé Tensioforme, ce dispositif cible 2 000 participants parmi les hommes de plus de 45 ans et les femmes de plus de 50 ans, à Paris (dont l'IMM et le centre de santé MGEN) et Saint-Etienne (Loire). Ils bénéficient d'une prise en charge pendant un an et suivent trois sessions distinctes : un module d'éducation thérapeutique du patient, un autre consacré à une activité physique adaptée et un module parmi

d'accompagnement de Priorité santé mutualiste : équilibre alimentaire ou aide à l'arrêt du tabac.

Un premier bilan sera dressé à l'issue d'un an et demi d'expérimentation. Une étude mesurera l'évolution de données médicales auprès des patients avant et après leur sortie du dispositif : tension, taux de cholestérol, taux de glycémie. Elle sera complétée par une évaluation qualitative auprès des participants et des professionnels de santé.

[www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)

## LA SANTÉ EN CHIFFRES (2010)

La part de la Consommation de Soins et de Biens Médicaux financée par la Sécurité sociale est de 75,8 % en 2010, celle prise en charge par les organismes complémentaires est de 13,5 %. Le reste à charge des ménages s'établit, quant à lui, à 9,4 %.

Source : Drees, septembre 2011

26% de Français ont dû renoncer ces dernières années à des soins médicaux ou à l'achat de médicaments à cause de leur coût.\*

\*Perception des Français sur les évolutions du système de santé, CISS, octobre 2010

Heidi Pierre

## SANTÉ ET RIGUEUR

### Alerte sur la santé en Grèce

Selon une étude publiée dans le journal médical *Lancet*, les mesures de rigueur imposées au peuple grec engendrent un impact très négatif sur leur santé. Le budget des hôpitaux a baissé de 40 % entre 2007 et 2009. Manque de personnel et de matériel médical sont signalés. Doublement du taux de suicides, hausse des homicides, de la consommation de drogue, augmentation de 50 % des infections au virus VIH. Les effets conjugués du chômage (16 %), de l'endettement des ménages incapables d'y faire face et de la réduction drastique des services publics ont de graves conséquences. Selon les auteurs de l'étude « *Ce qui a lieu en Grèce montre ce qui peut se passer en cas de coupes budgétaires importantes dans le domaine de la santé* ».

## CENTRE DE LA GABRIELLE

### Inauguration de Couleurs et Création

Le 22 septembre 2011, les ateliers Couleurs et Création ont été inaugurés à Claye-Souilly. Ce nouvel accueil de jour destiné aux personnes vieillissantes en situation de handicap mental, est ouvert sur la cité et sera un lieu de résidence pour des artistes peintres et plasticiens qui partageront leurs expériences avec les usagers des ateliers.



Bernadette Grosyeux, directrice générale du Centre de la Gabrielle – MFPASS, Yves Albarello, député-maire de Claye-Souilly, Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Alain Arnaud, président de la MFPASS, Brigitte Eude, conseillère générale de Seine-et-Marne, Michèle Pelabère, conseillère régionale Ile-de-France

### La pauvreté a un visage de femme!

Des centaines de témoignages, écrits par des femmes qui racontent leur quotidien, recueillis dans toute la France par l'association Femmes Solidaires, ont donné lieu à la publication du livre « *J'écris, j'agis, je fais reculer la féminisation de la pauvreté* ». Selon le rapport d'août 2011 de l'Insee, près d'un ménage sur huit se situe sous le seuil de pauvreté avec moins de 950 euros de revenu par mois. Cette année, et pour la première fois de son histoire, le Samu social a été sollicité par plus de familles que de personnes isolées. En 2009, les familles monoparentales constituaient déjà 1,6 million des pauvres, soit 30 % des familles monoparentales.

Indéniablement la pauvreté est une violence faite aux femmes.

[www.femmes-solidaires.org](http://www.femmes-solidaires.org)



## APPEL MGEN-LMDE

### Santé et droits des femmes : un combat majeur

Les reculs auxquels nous assistons depuis quelques années en matière de santé et de contraception appellent les pouvoirs publics à réagir et à agir. C'est pourquoi la MGEN, la LMDE ainsi que tous les signataires de cet appel, demandent aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités afin que s'exercent pleinement ces droits fondamentaux dont le non-respect s'avère gravement attentatoire aussi bien à la santé qu'à la liberté des femmes.

- Développer des programmes de prévention à tous les âges de la vie, de la maternelle, au grand âge, s'appuyant sur la relation à l'autre, le respect des choix de vie, de l'orientation sexuelle et des identités de genre :

- Appliquer la loi du 4 juillet 2001, qui prévoit l'obligation de dispenser une information et une éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées, à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène.

- Garantir un suivi gynécologique à toutes les femmes sur tout le territoire et à tous les âges de la vie par :

- la présence de praticiens assurant ce suivi sur tout le territoire sans dépassement d'honoraires,

- le développement de l'information et de la formation des praticiens et des sages femmes concernant leurs actions de prévention, la prescription de tous les moyens contraceptifs

et de tous les traitements ou vaccins susceptibles d'être favorables à la santé des femmes et au maintien de leur qualité de vie,

- L'organisation d'une consultation gynécologique gratuite pour toutes les femmes de 50 ans. Cette consultation permettrait de favoriser l'accès aux campagnes organisées de dépistage des cancers féminins et de mieux prendre en charge les troubles liés à l'âge. Cela implique de garantir à toutes les femmes l'accès et la prise en charge des thérapeutiques adaptées.

- Garantir la gratuité de l'ensemble des moyens de contraception disponibles y compris les préservatifs féminins et

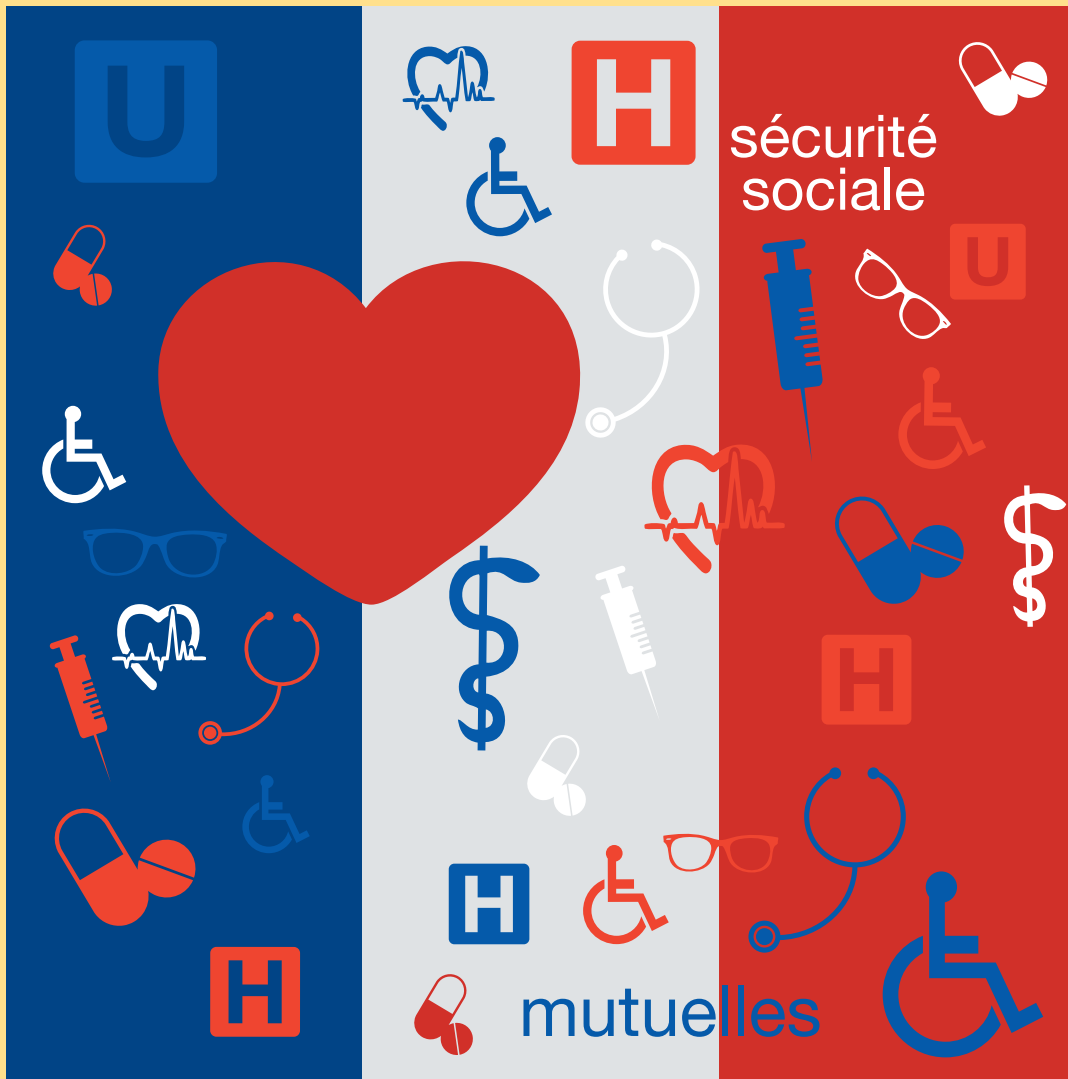
masculins dans le cadre de l'Assurance-maladie. Cette mesure doit permettre à chacune d'accéder au moyen de contraception qui lui convient, de préserver son intimité et ainsi d'améliorer l'état de santé des femmes,

- Développer la recherche dans le domaine des produits contraceptifs mensuels ou trimestriels pour leur mise sur le marché,

- Défendre et garantir le droit à l'avortement sur tout le territoire, en garantissant l'existence et l'accès aux structures de proximité capables de prendre en charge les femmes dans les délais prévus par la loi. »

**Pour signer l'appel :**

[www.mgen.fr](http://www.mgen.fr) – [www.lmde.fr](http://www.lmde.fr)



## La santé au cœur de 2012

*Remboursements de l'assurance maladie en constante régression, franchises sur les médicaments et les actes médicaux, dépassements d'honoraires, complémentaires santé taxées, hôpitaux publics fragilisés au profit des cliniques privées à but lucratif, réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie non réalisée, désertification médicale de certaines zones et, découlant de tout cela, difficultés accrues pour l'accès aux soins... Ce n'est pas un inventaire à la Prévert, car il y a une logique implacable dans ce « bilan santé » du quinquennat qui s'achève. La logique de la marchandisation de la santé et des politiques d'austérité.*

*A la veille d'échéances électorales importantes, Mutualité, associations d'usagers, professionnels de santé en particulier du secteur public, dressent un constat sévère et présentent leurs propositions pour un système de santé solidaire.*



Les politiques d'austérité ont commencé depuis plusieurs années pour la protection sociale. Durant la même période, la Mutualité n'a pas cessé de faire des

**L**e candidat Sarkozy avait dit en 2007 : « Je veux que nous préservions l'excellence de notre système de santé ». Et il avait ajouté : « l'investissement dans la santé sera forcément majeur ». Il avait aussi promis faire de la prise en charge de la dépendance une réforme prioritaire...

Que constate-t-on aujourd'hui? En ce qui concerne le régime général de la Sécurité sociale, le déficit s'est creusé entre 2007 et 2011 (18,6 milliards d'euros en 2011 contre 9,5 milliards en 2007), tandis que les malades doivent de plus en plus puiser dans leur porte-monnaie. En utilisant les mêmes rustines qui ont prouvé à la fois leur inefficacité et leur injustice, il ne pouvait en être autrement. On a donc assisté à des remboursements massifs de médicaments, à une augmentation du forfait hospitalier (de 16 à 18 euros par jour en 2010, soit une augmentation de 12,5 %), à la création en 2008 de franchises et forfaits sur les médicaments, les transports sanitaires, les actes paramédicaux et médicaux.

Même les affections de longue durée qui relèvent d'une prise en charge à 100 % et qui concernent des maladies comme le cancer ou le diabète, n'ont pas été épargnées: l'hypertension artérielle (HTA) isolée a ainsi été rayée de la liste des ALD, et les dépenses de transport pour les patients relevant de cette liste ne sont plus systématiquement prises en charge « lorsque leur état ne le justifie pas ».

### Un impôt sur la maladie

Les mutuelles santé ont subi également l'assujettissement des contrats responsables à la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA). Instaurée en 2011 à hauteur de 3,5 %, cette taxe sera doublée en 2012. Ce doublement de la taxa-

tion, jugé à la fois « incohérent » et d'une « grande injustice sociale » par la Mutualité Française, a incité celle-ci à lancer une grande campagne de protestation sous le slogan « L'idée de créer un impôt sur la maladie, c'est une blague ? » En effet, ces taxes pèsent évidemment sur les usagers par le biais de leurs cotisations. Or, près de 5 millions de Français ne peuvent se payer une complémentaire santé, et de ce fait renoncent à des soins ou les retardent. Si 14 % de nos concitoyens ont renoncé à se soigner pour des raisons financières au cours des douze derniers mois, c'est le cas de 27 % des personnes qui sont sans couverture complémentaire.

### Privatisation du système de santé

A la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), le président Jean-Pierre Moreau ne mâche pas ses mots et parle de « mesures catastrophiques » prises au cours de ces dernières années. (Voir entretien page 10).

De son côté, Fabrice Henry, Président de l'UNOCAM<sup>(1)</sup> relève « que son rôle n'est pas suffisamment reconnu. C'est vrai sur le secteur optionnel comme sur d'autres sujets. Il est anormal, de notre point de vue, de n'obtenir aucune réponse à nos demandes, ni aucune considération sur nos propositions, tout en étant sommés de répondre à de quasi injonctions permanentes. De plus, nous nous heurtons depuis la création de l'Unocam à des difficultés d'accès aux informations essentielles pour pouvoir agir ». Au niveau des soins de proximité, la désertification médicale de certaines zones persiste, aucun remède efficace n'ayant été trouvé pour l'instant.

Quant aux soins hospitaliers, la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST), promulguée



propositions en faveur de la pérennisation d'un système solidaire. 2012, année électorale nationale, sera-t-elle l'occasion de se faire entendre ?

en 2009, a malheureusement confirmé les craintes de ceux qui avaient dénoncé en elle une privatisation de notre système de soins. (Lire ci-dessous). Le Professeur André Grimaldi était de ceux-là. Diabétologue à l'hôpital La Pitié-Salpêtrière et l'un des principaux initiateurs du mouvement «Sauvons l'hôpital public», ce professeur dresse «un bilan particulièrement critique» du quinquennat qui s'achève, «parce que les mesures suc-

cessives prises pour notre système de santé vont dans le sens d'une privatisation de ce système» explique-t-il en précisant: «Le désengagement de l'assurance maladie obligatoire s'est accentué, sapant les bases de solidarité et d'égalité sur lesquelles avait été fondée la Sécurité sociale en 1945. Ce gouvernement a fait en cinq ans ce que ses prédécesseurs avaient fait en 30 ans, depuis les années 80 où ont eu lieu les premiers déremboursements.» ▶

UNE QUESTION AU ...

## Professeur André Grimaldi, diabétologue

*Vous avez été à la tête des médecins hospitaliers qui ont alerté sur les dangers de la loi HPST-Bachelot. Que diriez-vous aujourd'hui à ce propos ?*

Cette loi a mis en concurrence les hôpitaux publics et les cliniques commerciales, alors qu'ils n'assurent pas les mêmes missions. Quant aux partenariats public-privé, ils induisent un transfert de charges de fonds publics vers le privé. A titre d'exemple, on peut citer le cas de l'hôpital Sud-Francilien d'Evry-Corbeil-Essonnes dont on attend l'ouverture. La radiothérapie de même que la rythmologie cardiaque seront réalisées par des médecins libéraux payés à l'acte. Ils utiliseront les locaux, le matériel, bénéficieront de la maintenance, de l'entretien payés par l'hôpital, moyennant une redevance jugée par la Cour des comptes très en deçà du coût réel. Cet hôpital illustre aussi

un autre siphonage des fonds publics par le privé: on a fait construire par des banques une quarantaine de bâtiments hospitaliers, sans que l'Etat avance un seul centime, mais l'hôpital doit payer un loyer. Ces baux sont dans leur immense majorité une arnaque qui coûte deux à trois fois plus cher que ce que coûterait le recours au marché public. L'hôpital Sud-Francilien paiera ainsi 40 millions d'euros de loyer par an pendant 30 ans, soit 1,2 milliard d'euros au total. Et cet argent ira au groupe Effage qui a construit le bâtiment et à la banque qui est derrière. La loi HPST a supprimé la notion même de service public hospitalier. Il n'y a plus que des «établissements de santé», quel que soit leur statut: public, privé à but non lucratif et cliniques commer-

### *Loi HPST: «Un siphonage des fonds publics par le privé»*

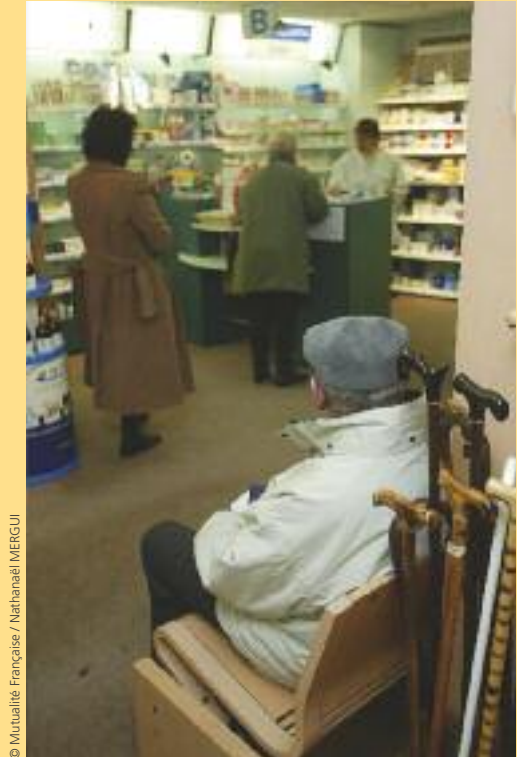
ciales. L'idée, c'est que n'importe lequel de ces établissements puisse assurer des missions de service public qui peuvent donc être vendues à la découpe. Ainsi, les cliniques commerciales souhaitent recevoir des internes, en particulier en chirurgie et radiologie, alors que ces internes font défaut dans les hôpitaux publics, et le gouvernement a donné son accord: pour la première fois, la Générale de santé va recevoir des internes. On a mis le pied dans la porte et il suffira ensuite de la pousser. Cette loi a donné les outils pour avancer dans un processus qui se fait par étapes. La grande habileté de ces réformes libérales de privatisation de la santé, c'est qu'en France on les applique de façon insidieuse afin que les gens ne descendent pas dans la rue.

L'association Médecins du Monde vient même de lancer un cri d'alarme. Dans un rapport sur l'accès aux soins des plus démunis publié au mois d'octobre, cette ONG constate que le nombre de consultations dans ses centres a progressé de 10 % en deux ans, et que près de la moitié des patients nécessite une prise en charge d'au moins six mois. Pour cette organisation, le «*démantèlement du système de santé solidaire, entre autres, conduit la France vers un krach sanitaire*».

Alors, à quelques mois des élections présidentielles, les prises de position se multiplient pour dénoncer les dérives, faire des propositions, et interpeller les candidats.

### *Réinstaurer davantage de justice et d'égalité*

Dès la rentrée, la Mutualité Française a annoncé au cours d'une conférence de presse sa volonté de placer la santé au cœur des élections de 2012. Son objectif: ouvrir un débat avec les Français et demander des engagements aux futurs candidats. «*Notre programme de propositions sur la santé et la protection sociale constitue une étape extrêmement importante pour la refondation du système de protection sociale*», a déclaré son président Etienne Caniard, en rappelant les objectifs des orientations mutualistes, définies lors de ses Journées de rentrée de Tours: «*assurer la pérennité du système de santé, améliorer son efficacité et réinstaurer davantage de justice*



© Mutualité Française / Nathanaël MERGUJ

et d'égalité». Le droit à la «*complémentaire santé solidaire*» pour tous est l'un des points importants du projet mutualiste. En n'oubliant pas, comme le souligne Thierry Beudet, président de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), la différence entre les mutuelles, à but non lucratif, et les assurances, qui sont des sociétés de capitaux: «*J'ai envie de parler d'un droit pour tous aux mutuelles santé*», a-t-il déclaré en ajoutant: «*Nous savons que toutes les complé-*

#### ENTRETIEN AVEC ...

## Jean-Pierre Moreau,

Président de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

### *Quel bilan tirez-vous du quinquennat qui s'achève ?*

Un bilan catastrophique, dans le sens où l'on s'éloigne de plus en plus du système solidaire. Aujourd'hui, la protection complémentaire est le système le moins solidaire qui puisse exister. Les désengagements successifs du régime obligatoire ont conduit les opérateurs des complémentaires à se substituer à ce régime et cela a attiré des opérateurs à but lucratif parce que les masses financières en jeu étaient très importantes. De ce fait la solidarité se trouve bafouée par la sélection des risques. La dernière mesure qui vient d'être prise concernant la taxation des

contrats responsables représente une attaque supplémentaire, on s'oriente de plus en plus vers un système à plusieurs vitesses. Et il nous est très difficile de lutter contre cette mort annoncée et programmée du système solidaire.

### *Quelles demandes prioritaires formulez-vous ?*

Nous demandons le traitement égalitaire et équitable de tous les adhérents à des complémentaires santé. Si l'on considère qu'il y a désormais deux volets pour la couverture santé, l'un obligatoire, l'autre complémentaire, la mutualité doit avoir toute sa place dans ce dernier volet. Mais

il est bien certain qu'il ne pourra fonctionner équitablement qu'à partir du moment où il n'existera pas de distorsion dans la concurrence. C'est-à-dire qu'il faut que tous les opérateurs aient les mêmes obligations, en particulier qu'ils ne puissent pas faire de sélection des risques. Il est inadmissible qu'il y ait de telles différences et que maintenant les contrats «*non responsables*» ne soient taxés que de 2 % de plus que les «*contrats responsables*», ce qui n'est pas dissuasif. Depuis trois ou quatre ans, on s'aperçoit que l'influence des opérateurs privés à but lucratif a augmenté, alors que celle des mutuelles diminue. Or, la santé ne doit pas être un marché mais un droit.

*« Un bilan catastrophique »*

mentaires santé ne se valent pas. Nous savons bien que, compte tenu du rôle important accru qui est le nôtre aujourd'hui, là où commencent les complémentaires, commencent aussi les inégalités».

Les propositions de la Mutualité Française comprennent deux autres grandes orientations « pour un système de santé plus efficace et pérenne ». La première repose, entre autres, sur une prescription de produits de santé « plus sûre et plus efficace ». Il est par exemple « urgent de dérembourser les médicaments inutiles et de faire coïncider le taux de remboursement avec l'efficacité réelle des molécules ». La seconde insiste sur la place de la prévention et de la promotion de la santé : « Nous ne pourrions pas régler les problèmes de demain à travers une prise en charge uniquement curative ». Mais c'est en ouvrant le débat au-delà du monde mutualiste que la Mutualité Française compte affiner ses propositions. Pour cela, des réunions interrégionales, ouvertes au grand public et aux professionnels de santé, sont organisées jusqu'au mois de février dans une dizaine de villes.

La Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) prépare de son côté un Livre blanc. Celui-ci s'inscrit, « dans la perspective d'élaboration d'une « doctrine » du groupe MGEN sur l'ensemble des champs de la Sécurité sociale, afin de faire évoluer le système de protection sociale français. La priorité a été donnée à la rédaction de propositions sur l'assurance maladie qui, là encore, doivent être soumises au débat ».

### Une régulation globale

A l'UNOCAM, Fabrice Henry rappelle l'essentiel de leurs propositions : « Nous demandons de ne pas alourdir les taxes sur les complémentaires ; ne pas envisager de nouveaux transferts de l'assurance maladie vers les complémentaires ou les ménages car le vrai sujet est d'agir collectivement pour une meilleure gestion du risque et une régulation globale ; de réviser les tarifs de nombreuses disciplines (radiologie, biologie, médicaments,...) Et ne pas rembourser des actes ou des produits dont le service médical rendu n'est pas avéré. Force est de constater que nos propositions (qui étaient dans notre plate-forme du PLFSS 2012 et pouvaient engendrer près de 3 milliards de moindres dépenses) n'ont pas été réellement entendues ! »

Après le Manifeste « pour une santé égalitaire et solidaire » dont il est co-auteur<sup>(2)</sup>, le Pr Grimaldi est le coordinateur, avec quatre autres personnalités<sup>(3)</sup>, d'un Pacte porteur du même engagement, qui sera adressé aux candidats à la Présidence de la République. « La première chose est de maintenir le principe de solidarité et d'égalité

d'accès aux soins, indique-t-il. Pour cela, la première condition est de revenir à un taux de remboursement par la Sécurité sociale de 80 % pour les soins et les produits de santé courants, alors que ce taux n'est plus que de 55 %. Et il faut maintenir la prise en charge à 100 % pour les ALD. »

Pour y parvenir, le Pacte fait un certain nombre de propositions concernant le financement. Parmi celles-ci, la suppression de « niches sociales ». « Comme le pointe la Cour des comptes, commente le Pr Grimaldi, dans les 35 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, au moins la moitié n'a pas de pertinence économique. Il convient donc de les supprimer. » Le texte s'intéresse également aux dépenses, notamment aux prix des médicaments et à leur remboursement. « La Sécurité sociale paie des médicaments plus chers qui ne sont pas plus efficaces que d'autres beaucoup moins

**UN IMPÔT SUR NOTRE SANTÉ? C'EST NON!**

**Non à la dégradation de l'accès aux soins.**

Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables. Les mutuelles sont des organismes à but non lucratif. Tout l'argent des cotisations de leurs adhérents est consacré à l'organisation de leur protection sociale. Elles ne versent pas de dividendes à des actionnaires. Taxer les mutuelles, c'est taxer 30 millions de Français, c'est créer un nouvel impôt sur la santé.

**C'est dangereux :** de plus en plus de nos concitoyens renonceraient aux soins pour des raisons financières. Ce nouvel impôt a pour effet implacable de dégrader ou d'empêcher l'accès aux soins.

**C'est injuste :** alors que le taux de remboursement par la Sécurité sociale des soins de ville (médecine générale, optique, dentaire...) est descendu à 55 %, avoir une mutuelle est aujourd'hui essentiel pour chaque foyer. Une mutuelle n'est ni un privilège, ni un signe extérieur de richesse.

**Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement de renoncer à affaiblir encore une fois la protection sociale des Français et de renoncer à l'impôt sur la santé.**

**SIGNEZ LA PÉTITION**  
SUR [www.mutualite.fr/petition](http://www.mutualite.fr/petition)

**MUTUALITÉ FRANÇAISE**  
NOS ASSURÉS ONT LE DRAIT AVEC NOUS D'ÊTRE SOLIDAIRES



© UNEF

Manifestation de l'UNEF le 25 octobre 2011 dénonçant la taxe sur les mutuelles, à l'occasion de la venue de Laurent Wauquier à l'Université Paris-Sorbonne.

chers, explique le Pr Grimaldi. La liste est longue, mais je vous cite un exemple : pour le traitement de la dégénérescence maculaire de la rétine, on utilise un médicament remboursé par la Sécu et qui coûte 1 200 euros l'ampoule. Or le même traitement avec une efficacité identique, reconnue scientifiquement, existe à 30 euros l'ampoule. »

### Renforcer la démocratie sanitaire

Le Pacte demande également la révision de la convergence tarifaire entre le public et le privé, « véritable machine de guerre contre l'hôpital public », ainsi que le mode de financement des hôpitaux, avec le remplacement du « tout T2A » par un « financement mixte associant cette tarification à l'activité pour les actes techniques programmés, le prix de journée pour certaines activités comme les soins palliatifs, et une dotation globale pour les affections chroniques, les urgences, l'éducation thérapeutique et la prévention. » Une prévention dont le Pacte demande le développement. Enfin, comme dans le Manifeste, les auteurs préconisent, pour

### DU CÔTÉ DES PARTIS POLITIQUES ?

Dans le cadre des élections présidentielles et législatives, les différentes formations politiques vont présenter leur programme, notamment en matière de santé. A l'heure où nous bouclons ce dossier, certaines ont déjà publié des documents d'orientation ou les points essentiels de leurs propositions pour la Sécurité sociale et le système de santé, d'autres vont le faire.

Afin de vous informer sur ces propositions, nous vous invitons à consulter les sites des principaux partis ou formations :

**Front de gauche :** [www.placeauropeuple2012.fr](http://www.placeauropeuple2012.fr)

**Parti socialiste :** [www.parti-socialiste.fr](http://www.parti-socialiste.fr)

**UMP :** [www.u-m-p.org](http://www.u-m-p.org)

**Modem :** [www.mouvementdemocrate.fr](http://www.mouvementdemocrate.fr)

**Verts :** [lesverts.fr](http://lesverts.fr)

**FN :** [www.frontnational.com](http://www.frontnational.com)

mettre en œuvre cette politique de santé, le renforcement de la démocratie sanitaire en s'appuyant sur le débat citoyen, les conférences régionales de santé, les associations de malades et d'usagers.

Les représentants des usagers, justement, comptent bien faire entendre leur voix. Dans un communiqué commun, le CISS, la FNATH et l'UNAF ont fait savoir qu'ils avaient voté contre le projet de décret baissant les indemnités journalières versées par la Sécurité sociale. Rejoints d'ailleurs par la majorité des conseillers de la CNAMTS. Arnaud De Broca, secrétaire général de la FNATH, note que « Diminuer les indemnités journalières pénaliserait particulièrement les malades de longue durée qui n'ont rien à voir avec les fraudes que l'on essaie de nous vendre. Cette menace s'ajoute à l'empilage de mesures qui ont augmenté le reste à charge des usagers que nous représentons. Ce thème des difficultés d'accès aux soins – d'un point de vue financier et aussi à cause des déserts médicaux – remonte aussi bien au sein de nos unions départementales que dans les courriers que nous recevons de nos adhérents ».

Début 2012, la FNATH présentera des propositions concernant la santé aux candidats à la présidentielle et aux législatives. Elles porteront sur ce fameux « reste à charge » pour les malades, mais aussi sur la permanence des soins et la répartition des médecins, sur le financement, le paiement à l'acte, la prévention, notamment en milieu de travail. A propos de la prise en charge de la perte d'autonomie, « Il faut, souligne André De Broca, une vraie réforme et pas des mesurette. Nous souhaitons un système basé sur la solidarité et qui prenne en charge aussi bien les personnes handicapées que les personnes âgées ».

On le voit, qu'ils viennent du monde de la médecine, du mouvement mutualiste, des associations d'usagers, nombreux sont ceux qui se rejoignent aussi bien sur les propositions au niveau du financement que des dépenses. Et surtout pour réclamer aux candidats à la présidentielle de redonner à notre système de santé la solidarité et l'égalité qui lui ont été volées. ▶

Jacqueline de Grandmaison

(1) Union nationale des organismes complémentaires de l'assurance maladie.

(2) Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire. 123 personnalités s'engagent, par André Grimaldi, Didier Tabuteau (responsable de la chaire Santé à Sciences Po), François Bourdillon (médecin de santé publique), Frédéric Pierru (sociologue), Olivier Lyon-Caen (professeur de neurologie) (Ed. Odile Jacob)

(3) « Pacte pour une santé égalitaire et solidaire », par les mêmes auteurs, avec la coopération et la signature de médecins de différentes disciplines, d'économistes, de juristes, de chercheurs, de physiciens du Collège de France, de sociologues, de philosophes, d'artistes, d'associations de patients et de « l'indigné » Stéphane Hessel.



© Hervé Thouroude

**Alain Arnaud,**  
président de la MFP.



© Hervé Thouroude

**Anne BALTAZAR, Secrétaire générale de FO-FGF ; Jean-Marc CANON, Secrétaire général de l'UGFF-CGT ; Jean-Louis BLANC, Conseiller national UNSA ; Bernadette GROISON, Secrétaire générale de la FSU ; Denis TURBET-DELOF, Délégué adjoint de Solidaires Fonction publique, Marc TRANCHAT, Secrétaire général de la MFP ; François JABOEUF, Secrétaire national de l'UFFA-CFDT ; Pierre-Marie VIDAL, animateur, Jean-Pierre MOREAU, Président général de la MNT.**

## COLLOQUE MFP

### Les mutuelles de la fonction publique rappellent aux pouvoirs publics la pertinence de leur modèle en matière de protection sociale

**A** l'occasion du colloque organisé le 7 décembre 2011 par la Mutualité Fonction Publique avec les six organisations syndicales représentatives de la fonction publique et en présence de représentants des employeurs publics, Alain Arnaud, Président de la MFP a rappelé la pertinence du modèle mutualiste des agents publics pour leur protection sociale. Les mutuelles de la fonction publique ont réaffirmé que la solidarité professionnelle volontaire qui constitue la base de leur organisation est le meilleur moyen de compléter l'assurance maladie obligatoire. Les organisations syndicales présentes ont souligné leur détermination à travailler de concert avec la MFP pour consolider et développer la protection sociale complémentaire solidaire des agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des personnels hospitaliers.

[www.mfp.fr](http://www.mfp.fr)

## PRESSE

### 4<sup>e</sup> Journées du grand reportage à Marseille

#### Les « Femmes de Méditerranée » à l'honneur

**L**a quatrième édition des Journées du grand reportage s'est déroulée à Marseille les 13, 14 et 15 octobre derniers. Organisées par le Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud, en partenariat avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône, ces rencontres ont pour objectif, de mettre à l'honneur le grand reportage, l'investigation. Un Prix de la parole libre rend d'ailleurs hommage aux journalistes qui payent de leur vie ou de leur liberté le droit d'informer.

Cette année, ces journées se sont déroulées au cœur d'une actualité brûlante. Après le « Printemps arabe », les organisateurs avaient choisi pour thème « Femmes de Méditerranée ». Décliné avec trois débats – Femmes et culture, Femmes et violence, Quelle liberté de la presse après les révolutions arabes? – ce thème a permis d'écouter des « femmes-courage »

qui s'illustrent dans leurs métiers respectifs.

Artistes, écrivaines, journalistes, femmes engagées dans la vie sociale venues d'Egypte, de Tunisie, du Liban, d'Algérie, du Maroc, de Palestine... ont témoigné de leurs combats pour s'exprimer, conquérir des domaines traditionnellement réservés aux hommes, mais aussi pour certaines parler du rôle qu'elles ont joué dans les révolutions arabes... et de tout ce qui reste à conquérir et construire au niveau de la démocratie.

En point d'orgue a été inaugurée une exposition du photographe Joseph Marando « Maroc-Terre d'Argan » – textes de Jacqueline de Grandmaison –, consacrée à une coopérative grâce à laquelle des femmes gagnent leur vie et leur indépendance, tout en participant au développement durable de leur région du Sud-Ouest marocain.

## CENTRE DE LA GABRIELLE

### Un trophée pour le dispositif CAP VAE

**L**e 36<sup>e</sup> Congrès de la FEHAP s'est tenu à la Cité des Congrès de Lyon, les 5, 6 et 7 octobre derniers, avec pour thématique centrale, l'innovation, essence du secteur privé non lucratif. A cette occasion, a eu lieu la remise des « trophées de l'innovation » à des lauréats sélectionnés par un comité scientifique, en partenariat avec la Caisse d'Epargne. Le dispositif régional CAP VAE, représenté par Valérie Bischoff, directrice du pôle Adultes et Travail, et Jean-Raphael Loire, chef de projet, a fait l'objet d'un stand intitulé

« Offrir une dynamique de qualification des travailleurs en situation de handicap ». Ce dispositif d'accompagnement au service de travailleurs en situation de handicap se positionne sur deux axes : qualification et insertion. Le dispositif CAP VAE s'est vu décerné le trophée dans la catégorie « Management des organisations sanitaires ». Cette récompense souligne une nouvelle fois l'engagement des professionnels et leur mobilisation dans la qualification et l'insertion des personnes en situation de handicap.

[www.centredelagabrielle.fr](http://www.centredelagabrielle.fr)

## FONDATION DE L'AVENIR

### Léguer la santé et l'espoir aux générations futures

**L**'élimination de tumeurs cérébrales par ultrasons, la stimulation cérébrale profonde pour traiter la maladie de Parkinson sont autant d'exemples de découvertes qui ont révolutionné l'approche de la médecine et qui n'auraient jamais pu voir le jour sans la générosité du public. Faire un legs, une donation ou souscrire

à une assurance vie, sont autant de moyens d'assurer la pérennité de la recherche médicale appliquée. Ce geste généreux permet de nouvelles découvertes et de graver à jamais son nom dans l'histoire de la recherche.

Pour se faire, trois possibilités :

- le legs : pour transmettre, après son

décès, tout ou partie de son patrimoine en rédigeant un testament ;

- la donation : pour transmettre, de son vivant, une partie de son patrimoine ;

- l'assurance vie : un placement permettant de transmettre des liquidités.

**Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée, 01 40 43 23 77.**



# Biens communs pour l'humanité

Le 23 juin 2011, le CIRIEC France co-organisait avec l'ESCEM et le CNAM un colloque sur les biens communs, en présence du prix Nobel de l'économie 2009, Elinor Ostrom. Universitaires et grands témoins ont croisé leurs points de vue et leurs questionnements avec elle.

Le livre d'Elinor Ostrom, *Gouvernance des biens communs*, date de 1990 mais n'a été traduit en français qu'en 2010, soit un an après qu'elle ait reçu le Prix Nobel d'économie, conjointement avec Olivier Williamson, pour son analyse de la gouvernance économique et, en particulier, des biens communs. Première femme à avoir obtenu ce prix, cette Américaine, professeure de sciences politiques à l'université d'Indiana, à Bloomington, « veut contribuer au développement d'une théorie valide au plan empirique des formes d'auto-organisation et d'autogou-

vernance de l'action collective »<sup>(1)</sup>. Les recherches qu'elle a menées avec ses collègues sur l'utilisation des biens communs s'appuient largement sur des données empiriques et ont d'abord concerné les types de collaborations qui ont fonctionné avec succès durant plusieurs siècles : les coopératives alpines suisses, les collectifs d'irrigation espagnols, philippins, les associations turques de pêche côtière, pour ne citer que quelques exemples. Furent ensuite dégagés les « principes » qui caractérisent ces projets réussis. Pour vérifier la pertinence de ces critères, les



Elinor Ostrom.

projets qui avaient échoué ont été étudiés. A chaque fois, le constat était identique : l'échec était dû au non respect de plusieurs « principes »<sup>(2)</sup>.

## Une troisième voie

Elinor Ostrom montre ainsi que la gestion des biens communs directement par des « communautés », que l'on peut aussi nommer des « collectifs », constitue une troisième voie, alternative au marché et au tout Etat. L'originalité de son travail est de considérer les biens communs comme une forme particulière de propriété qui ne peut être séparée d'une délibération collective permanente. Qui connaît l'économie sociale, ses valeurs et ses principes perçoit sans difficulté ce qui fait porosité, ou « sens commun », entre les conceptions développées par la Prix Nobel 2009, le Ciriec et les structures d'économie sociale et solidaire.

Le Ciriec (Centre International de Recherches et d'Informations sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) avait donc invité Eli-

## LA TRAGÉDIE DES COMMUNS ?

La notion de *communs* reçut une attaque particulièrement pernicieuse en 1968, quand le sociobiologiste Garrett Hardin publia son article « La tragédie des communs ». Dans ce modèle abstrait, Hardin considérait l'usage abusif de pâturages communs par des bergers, chacun cherchant à y nourrir le plus grand nombre d'animaux... au point de réduire la quantité d'herbe disponible. Ce modèle du « passager clandestin », qui profite d'un bien disponible sans s'acquitter de devoirs envers la communauté, reste le modèle abstrait de référence ; un modèle simpliste qui colle parfaitement avec l'idéologie libérale. Avec de telles prémisses, la conclusion de Hardin s'imposait : « Le libre usage des communs conduit à la ruine de tous. » Or Elinor Ostrom et Charlotte

Hess, dans leur ouvrage majeur *Understanding Knowledge as a Commons*, réduisent en poudre ce modèle qui a pourtant fait couler tant d'encre. Pour elles, le modèle de Hardin ne ressemble aucunement aux communs réels, tels qu'ils sont gérés collectivement depuis des millénaires, à l'image des réseaux d'irrigation ou des pêcheries. Pour Hardin, les communs sont uniquement des ressources disponibles, alors qu'en réalité ils sont avant tout des lieux de négociations (il n'y a pas de communs sans communauté), gérés par des individus qui communiquent, et parmi lesquels une partie au moins n'est pas guidée par un intérêt immédiat, mais par un sens collectif.

Extrait d'un article publié en 2009 : [www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr)

## LES INTERVENANTS

Alain Arnaud, président du CIRIEC France  
Roland Pérez, ancien président du RIODD (Réseau international sur l'Organisation et le Développement Durable)  
François Silva, CNAM et directeur de la chaire Economie sociale et management de l'ESCEM  
Valérie Peugeot, VECAM  
Benjamin Coriat, Université Paris Nord  
Mireille Flam, présidente du Comité européen des entreprises publiques  
Patrick Bézier, directeur général du groupe Audiens  
Denis Stokking, Pour la Solidarité  
Nadine Richez-Battesti, Université de la Méditerranée  
Jean-Louis Laville, CNAM, CNRS  
Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif  
Claude Ménard, Université Paris I  
Gérard Andreck, président du CEGES et de la MACIF.

nor Ostrom, le 23 juin 2011, à Paris, en collaboration étroite avec l'ESCEM (Ecole Supérieure de Commerce et de Management Tours-Poitiers) et le CNAM (Centre National des Arts et Métiers), à débattre autour de deux tables-rondes: «Economie sociale et biens communs, biens immatériels-systèmes d'information et internet» et «Economie sociale et collectifs auto-organisés, gouvernance et régulation – les apports de l'Ecole de Bloomington».

### Proximité avec l'économie sociale

Alain Arnaud, en qualité de président du Ciriec France, indiquait dans son propos d'ouverture, en s'adressant à Elinor Ostrom: «*Dans un monde dominé par le marché, la concurrence, le consumérisme et l'argent, vos travaux doivent contribuer à éclairer d'un jour nouveau l'avènement indispensable de nouvelles formes de l'organisation économique, pour que celle-là soit moins inégalitaire dans la distribution des revenus et plus respectueuse des ressources naturelles, de l'environnement et de l'intérêt collectif*».

Certes, personne n'attendait de réponses clé en main. Les intervenants avaient préalablement travaillé en ateliers et ont fait part de leurs questions à Elinor Ostrom. Par exemple, à partir de l'observation des expériences collectives réussies sur le long terme, à travers les 8 principes (*lire ci-contre*) peut-on opérer une transférabilité? Ou comment passer du local au global en matière de régulation a demandé Valérie Peugeot de VECAM. Mireille Flam a pris l'exemple de l'eau, bien commun, et son retour en gestion par des municipalités. Nadine Richez-Battesti et Jean-Louis Laville ont souligné les convergences entre biens communs et économie sociale et solidaire tout en s'interrogeant sur la nécessité d'incorporer les conflits sociaux dans le processus. Patrick Bézier, directeur général du Groupe Audiens, a soulevé la qualité de

bien commun de la santé individuelle gérée collectivement. Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif, s'est demandé si l'activité bancaire entraine dans les biens communs.

Le président du CEGES et de la MACIF, Gérard Andreck, qui accueillait les débats, a souligné la nécessité pour l'économie sociale et solidaire de s'ouvrir à de nouvelles formes de gouvernance et combien elle avait besoin de porte-parole. En conclusion, il a fait part de son sentiment: le bien commun est la raison d'exister de l'économie sociale et solidaire.

Ces multiples questionnements s'ajoutent à ceux produits par les mouvements et les universitaires qui «planchent» sur les définitions

### Pour en savoir plus :

Le compte-rendu des débats sera mis en ligne sur [www.escem.fr](http://www.escem.fr)

des biens communs, des biens collectifs et ou des biens publics. Ils sont nombreux dans le monde et désormais confortés par le Nobel d'Elinor Ostrom. ▀

1. Gouvernance des biens communs, éditions De Boeck, Elinor Ostrom, p.40.  
2. [www.horizons-et-debats.ch/index.php?id=2099](http://www.horizons-et-debats.ch/index.php?id=2099)

## 8 principes des biens communs

Si une ressource est trop peu abondante (par exemple l'eau ou les pâturages), agir chacun pour soi afin d'en tirer un profit individuel maximum tourne au désavantage de tous. Elinor Ostrom énumère 8 principes pour des associations fonctionnant sur le long terme:

**1. Des limites clairement définies :** qui a le droit de participer à l'exploitation communautaire et quelles sont les limites des biens communs. Par exemple, sur un alpage, qui fait partie de la coopérative, quelles sont les zones de pâturage à exploiter communautairement et individuellement.

**2. Des réglementations locales de l'utilisation de la ressource et du travail à fournir :** les utilisateurs se dotent de règles adaptées à leur cas; quand, par qui et dans quelle mesure la ressource doit être exploitée et quelle quantité et type de travail chacun doit fournir pour la maintenir en état.

**3. Des dispositions relatives aux décisions collectives :** la plupart des personnes concernées par les réglementations peuvent participer à la modification des règles opératoires.

**4. Surveillance :** les surveillants qui contrôlent l'état de la ressource et le comportement de ses détenteurs doivent rendre des comptes aux détenteurs ou en font eux-mêmes partie.

**5. Sanctions progressives :** un détenteur qui viole les règles fait, de la part des autres détenteurs, de leurs représentants ou bien des deux, l'objet

de sanctions d'une progressivité raisonnable (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction).

**6. Mécanismes de règlement des conflits :** les détenteurs et leurs représentants ont un accès rapide à un espace de juridiction local peu coûteux qui règle les conflits entre détenteurs ou entre eux et leurs mandataires. Par exemple: une place publique où l'on se rencontre régulièrement, un café sur le port ou encore un tribunal local.

**7. Reconnaissance minimale des droits de l'organisation :** le droit des détenteurs à développer leurs propres institutions n'est contesté par aucune autorité publique extérieure. E. Ostrom montre que les règles juridiques dont se dote l'organisation doivent être au moins tolérées ou, mieux, soutenues, par l'instance publique.

**8. Un agencement hiérarchique de l'organisation du bas vers le haut (entreprises encadrées) :** E. Ostrom se refuse à fixer d'avance un nombre maximal de participants autorisés à utiliser une ressource commune. Dès que de petites unités sont organisées, les coûts marginaux entraînés par l'extension de l'organisation à partir de cette base sont beaucoup plus réduits que si on repartait de zéro. La réussite de premières petites organisations permet à un groupe d'individus de se reposer sur le capital social ainsi créé pour résoudre des problèmes plus importants et plus complexes.



© Phovoir

# Les inégalités bousculent

*Les plus pauvres sont-ils aussi ceux qui pâtissent le plus de la dégradation de l'environnement ? Un article récemment mis en ligne de Marianne Chaumel et Stéphane La Branche<sup>(1)</sup> fait un point sur la recherche sociologique sur le lien entre inégalités sociales et inégalités écologiques.*

**L**a notion d'inégalités écologiques est une notion neuve et encore peu explorée, expliquent les deux auteurs. Apparue en tant que telle pour la première fois dans un texte officiel lors du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002, elle suggère la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux dans l'élaboration de meilleures conditions d'égalité entre les individus, enjeux souvent relégués au second plan face à ceux touchant au domaine économique. »

Il s'agit donc de se doter des bons indicateurs pour s'assurer que les politiques visant à résorber les inégalités prennent en compte l'aspect environnemental, sans quoi leur bénéfice pourrait être réduit. Les auteurs proposent une catégorisation des inégalités écologiques en quatre principaux types :

- **Les inégalités territoriales**: elles renvoient aux différences qualitatives entre territoires et à la répartition différentielle des groupes de population sur ceux-ci, les premières ayant une influence directe sur la seconde. On touche ici à la géographie sociale et aux politiques publiques territoriales. Les groupes sociaux vivent sur des territoires de qualité inégale, par exemple par les aménités environnementales dont ils jouissent : paysage

préservé, espaces naturels de loisir et de détente, etc.

- **Les inégalités d'accès aux biens élémentaires**, c'est-à-dire les différences observables dans l'accès d'un côté aux services de première nécessité (l'eau potable, réseaux d'assainissement, ramassage des déchets, etc.), et de l'autre aux ressources du territoire par les populations qui y sont implantées. « *La question de l'accès "physique" des individus à ces biens et ressources pour des raisons relatives à des considérations géographiques, financières et/ou culturelles, notent les auteurs, doit être considérée en parallèle de celle de l'accessibilité de ces biens, c'est-à-dire de leur mise à disposition par la collectivité. Ce dernier point est particulièrement sensible dans les pays pauvres.* »

- **Les inégalités face au risque**, élargies aux pollutions et nuisances : elles désignent à la fois les inégalités d'exposition et de génération du risque, qu'il soit naturel – inondation,

tremblement de terre, etc. –, technologique – pollution, rupture de barrage, surexploitation de la biodiversité, guerre, etc. – ou sanitaire – épidémie et épizootie, dissémination incontrôlable d'OGM, etc. –.

- **Les inégalités de pouvoir**: elles correspondent à la capacité plus ou moins grande pour les individus d'agir sur leur environnement et d'interpeller la puissance publique à son sujet, et concernent les rapports

de domination entre les pays ou ensembles régionaux, mais aussi au sein de sociétés locales, entre groupes sociaux, genres, générations ou groupes culturels. « *Ce type d'inéga-*

*lités est prépondérant en ce qu'il englobe toutes les autres catégories citées, estime Marianne Chaumel et Stéphane La Branche, des inégalités de pouvoir pouvant être constatées aussi bien dans l'aménagement d'un territoire donné, qu'en ce qui concerne l'accès à un besoin élémentaire ou dans la façon d'aborder un risque particulier et de s'en prémunir.* »

*Les inégalités écologiques touchent les mêmes catégories*



L'apparition de la notion d'inégalités écologiques oblige à reconsidérer la politique économique et la politique sociale.

© Camille Gourvenec, Département géographie, Univ. Paris VIII

© Phovoir

# écologiques les certitudes

Cette typologie, précisent les auteurs, omet cependant d'aborder un point essentiel au traitement complet de la question des inégalités écologiques : en fonction de quels critères se répartissent-elles ? Sont-elles aléatoires ou touchent-elles toujours les mêmes catégories de populations ?

À l'échelle locale, celle des territoires, le mouvement emblématique de la justice environnementale – né dans les années 1980 aux États-Unis sous l'impulsion d'associations de défense des droits civiques alliées à des militants écologistes – contribue à une prise de conscience de l'existence d'un véritable « racisme environnemental ». Les industries polluantes que sont les centres de déchets dangereux, les usines d'incinération, etc. sont en effet presque systématiquement implantées dans les quartiers où vit un pourcentage élevé de minorités raciales – catégorie élargie plus tard par la recherche à l'ensemble des populations pauvres et désavantagées. En 1983, par exemple, le premier rapport sur le sujet commandé par le General Accounting Office met en avant les caractéristiques raciales et socio-économiques des membres des communautés vivant à proximité des quatre plus grands centres d'enfouissement de déchets dangereux des États-Unis : trois sont implantés directement dans des communautés noires, et le dernier

dans l'entourage immédiat de l'une d'entre elles.

Mais les auteurs soulignent que « la question des inégalités écologiques mise en lumière par le biais de la justice environnementale est très peu traitée en Europe et encore moins en France ; la dimension sociale de l'exposition aux risques environnementaux constitue un pan largement ignoré des politiques environnementales européennes ».

## Adéquation social/ environnemental à l'échelle globale aussi

Ce constat d'une adéquation persistante entre inégalités écologiques et inégalités sociales se retrouve également à l'échelle globale et a particulièrement bien été mis en évidence dans les études sur le changement climatique et celles menées dans le cadre de la political ecology. Un pays comme le Bangladesh est directement menacé par la montée des eaux, 14 millions de personnes vivant aux bords d'un delta, donc au niveau de la mer. L'avancée du désert en Afrique sous l'effet de la hausse des températures toucherait des populations vulnérables. La question du partage des ressources se pose aussi, et de l'inadéquation entre finitude incontestable des stocks de matières premières disponibles et la propagation d'un modèle de développement non soutenable,

car trop gourmand en ressources. Plus globalement, les pays qui n'auront pas les moyens de s'adapter aux dérèglements climatiques en termes d'infrastructures et d'équipements souffriront davantage que les autres de ses conséquences.

Certains travaux ont tenté de définir des mesures pratiques de rééquilibrage de ces inégalités : aides Nord-Sud et transferts technologiques, développement de l'éco-efficience, du commerce équitable, convergence à terme des niveaux possibles d'utilisation des ressources... Il s'agit donc non seulement de créer des indicateurs de l'empreinte écologique des groupes sociaux, mais aussi d'intégrer à ces indicateurs la notion même d'inégalités écologiques. Une préoccupation partagée par de grandes institutions internationales, comme le Programme des Nations-Unies pour l'environnement, et dans les mouvements altermondialistes. Et ces inégalités écologiques se sont déjà largement creusées, ne serait-ce que parce que le Nord a puisé largement dans les ressources du Sud, et parce qu'il s'est doté d'industries qui polluent et réchauffent le climat plus qu'à leur tour. « Certains, comme le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde (CADTM), n'hésitent pas à parler d'une véritable "dette écologique" des pays du Nord envers ceux du Sud », rappellent Marianne Chaumel et Stéphane La Branche. Que ce soit au niveau global ou au niveau local, l'apparition de la notion d'inégalités écologiques oblige à reconsidérer la politique économique et la politique sociale pour trouver la voie d'une équité réelle entre groupes sociaux. ▶

Dante Sanjurjo

(1) « Inégalités écologiques : vers quelle définition ? », Marianne Chaumel et Stéphane La Branche, de l'UMR Pacte de l'Institut d'études politiques de Grenoble, in n° 2008/1 de la revue *Espace populations sociétés*, consacré au thème « Populations, vulnérabilités et inégalités écologiques » (disponible sur [www.revues.org](http://www.revues.org)).

# Egalité hommes-loin du compte

*On aurait voulu croire que la fonction publique était meilleure élève que le secteur privé en matière d'égalité hommes-femmes, tout du moins pour ceux qui disposent du statut de fonctionnaire. Il n'en est rien constate le rapport de 2011 de la députée Françoise Guégot. Les chiffres en attestent. Salaires, temps partiel, faible représentation aux postes de direction: les femmes fonctionnaires n'échappent ni à la discrimination ni au plafond de verre.*

**F**rançoise Guégot, députée UMP de la Seine-Maritime, a remis début 2011 un rapport au président de la République sur l'égalité professionnelle hommes-femmes dans la fonction publique. Le constat qu'elle porte est sans appel: «*Force est de constater que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a toujours été perçue comme allant de soi dans le secteur public, car prévue par la loi. Mais en dépit d'un engagement et d'une prise de conscience [...], des progrès importants restent à accomplir dans la fonction publique.*» Finalement le public ne fait pas mieux que le privé. Le rapport précise: «*Un seul exemple: alors que le statut des fonctionnaires garantit l'égalité de traitement des agents à toutes les étapes de la carrière, les écarts de rémunérations entre les hommes et les femmes subsistent et sont évalués à 15,4 % dans la fonction publique de l'Etat à la fin de 2007.*» En fait, malgré lois, décrets et «*dialogues sociaux*», le chemin vers l'égalité continue d'être obstrué. Les trois versants de la fonction publique pourtant sont féminisées

## ET EN POLITIQUE ?

### + 0,3 % DE SENATRICES

77 femmes (22,1 %)  
271 hommes (77,9 %)

**Les nouveaux entrants sont répartis entre :**  
23 femmes (25,3 %)  
68 hommes (74,7 %)

**Le précédent Sénat comportait**  
21,8 % de femmes

**La progression en 2011 s'établit à : 0,3 % !**

à 59,8 % : 76,7 % dans le secteur hospitalier, 61 % dans la fonction publique territoriale et 51,7 % dans la fonction publique d'Etat.

## Division des métiers entre hommes et femmes

Mais derrière ces chiffres, a priori favorables aux femmes, se révèle une forte spécialisation des métiers selon le sexe. Tandis que les femmes sont associées aux métiers de l'éducation, de la santé et du social, les emplois techniques de

l'Etat, les personnels militaires, l'intérieur, l'écologie restent dominés par une présence majoritaire des hommes. On retrouve là une représentation stéréotypée du monde du travail et de la société en général indique la rapporteure. De plus, les femmes sont faiblement représentées aux postes de direction ou d'encadrement supérieur, quelle que soit la fonction publique. Car si les femmes constituent plus de la moitié des cadres, elles se font rares au sommet des responsabilités: 20,3 % dans l'Etat (par exemple on compte 19 femmes sur 192 préfets, 17 femmes parmi les 152 ambassadeurs). C'est dans le secteur territorial que les femmes occupent le moins d'emplois de direction avec 18 %. Aucune femme n'est directrice générale des services d'une communauté de plus de 80 000 habitants ou d'une intercommunalité de plus de 300 000 habitants <sup>(1)</sup>. Dans la fonction publique hospitalière, seuls 3 postes de directeur de CHU sont occupés par des femmes alors qu'elles sont 55,1 % à statut cadre.

## Les filières d'élite restent masculines

Si l'on remonte à la formation qui ouvre sur les postes de hauts fonctionnaires d'Etat, on constate que le vivier ENA et Polytechnique reste très fortement masculin, avec seulement 36 % de femmes à l'ENA en 2011.

Les emplois de direction, peu favorables à un équilibre vie privée-vie professionnelle, semblent être évités par de nombreuses femmes qui anticipent les incompatibilités avec leur rôle de mère de famille.

# femmes :



© Phovoir

Du côté du salaire les inégalités perdurent aussi, malgré l'indexation sur une grille d'indices. Les 15,6 % (chiffres de 2006) que les hommes perçoivent en plus ne peuvent pas être simplement une conséquence de la structure de l'emploi et du temps partiel, « il est également le fait d'un écart sur les attributions des primes, systématiquement inférieures pour les femmes – 16 % du traitement en moyenne – contre 31 % pour les hommes ».

Cercle vicieux, le travail à temps partiel et les interruptions de carrière creusent les inégalités salariales générant des avancements de carrière et de salaires plus lents. Les pensions de retraite sont par conséquent plus faibles : -15 % dans l'Etat, -12 % dans la territoriale et -3,7 % dans l'hospitalière.

Le rapport souligne que « dans la fonction publique comme ailleurs, la répartition des rôles au sein de la cellule familiale représente un enjeu capital pour l'égalité professionnelle. L'évolution du rôle des pères vers un partage plus équilibré des tâches

*Les inégalités professionnelles s'ancrent dans la vie familiale.*

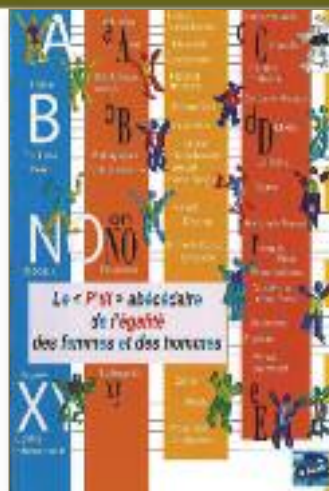
*familiales devrait à terme permettre d'améliorer la situation des femmes. »*

Il n'est donc pas difficile de conclure que public ou privé le combat est le même pour les femmes puisque l'essentiel des inégalités se joue ailleurs que dans la sphère professionnelle. Seulement voilà, il ne suffit pas de constater, il faut agir. Or, s'il est possible d'intervenir sur le terrain de la prise en charge des enfants et de la vie quotidienne c'est bien à l'Etat de le faire, en augmentant, notamment, la création de crèche, en accueillant au plus tôt les enfants en maternelle. Or les politiques budgétaires, les diminutions de postes dans l'éducation natio-

nale vont à l'encontre de cet objectif. Si la rapporteure tente de chercher des pistes « à travers la suppression des verrous statutaires pour une meilleure prise en compte du déroulement de carrière des femmes », ou « à travers l'action sociale avec le chèque emploi service universel » et « un engagement dans la lutte contre les discriminations », elle explore surtout les « bonnes pratiques » issues des pays voisins, sans indiquer comment le gouvernement français pourrait les adopter, avec quels moyens et quand.

Suzanne Bernard

1. [www.inet.cnfpt.fr/fe/accueil.php](http://www.inet.cnfpt.fr/fe/accueil.php)



330 entrées : noms, lois, dates ; ludique et informatif. Aux Editions La Boucle  
la-boucle@sfr.fr

## REPÈRES

**1983 :** La Loi Roudy introduit le principe « A travail égal, salaire égal à des emplois de même valeur ». Le Code pénal et le Code du travail sont modifiés. Sur le principe de « l'égalité des chances », la loi ouvre la possibilité de mettre en place des actions positives temporaires visant à favoriser la place des femmes dans le recrutement, la formation et l'avancement professionnel.

**2000-2001 :** préparation de plans pluriannuels d'objectif de féminisation des administrations de la fonction publique d'Etat. La loi Génisson, de 2001, crée l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle hommes-femmes au niveau de l'entreprise et des branches. Les jurys et comités de sélection dans la fonction publique sont choisis avec une proportion d'un tiers de femmes.

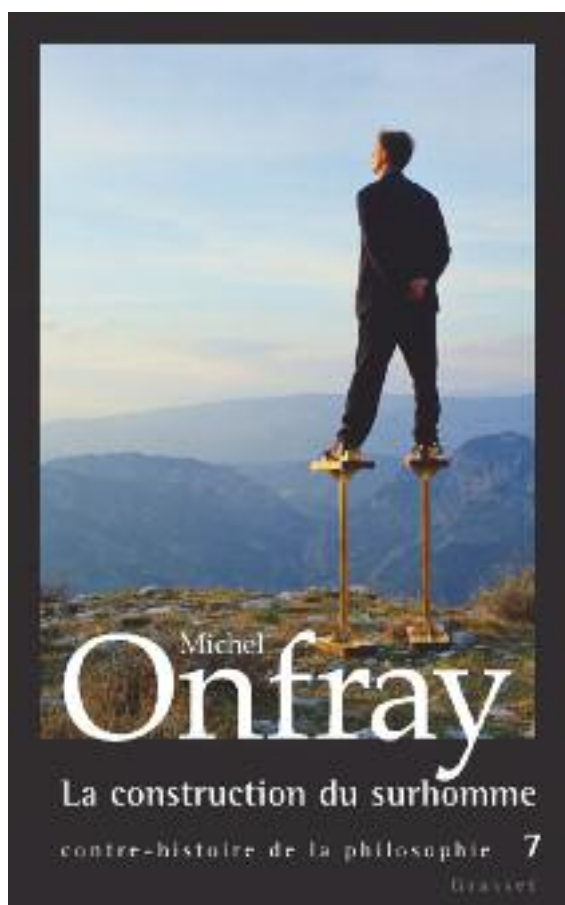
**2004 :** La Charte de l'égalité entre les hommes et les femmes établit une liste d'actions à mener, associant Etat et collectivités territoriales.

**2006 :** Protocole d'accord relatif à la promotion professionnelle.

**2008 :** Charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique ; elle comprend la mise en place de dispositifs de conciliation vie privée-vie professionnelle.

En savoir plus : [www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000123/index.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000123/index.shtml)

# La philo pour changer la Cité



Le XIX<sup>e</sup> siècle fut à la fois celui des « Masses », des « Individus » et des « Grands Hommes ». *L'eudémonisme social* a raconté la première aventure, *Les radicalités existentielles* la deuxième, *La construction du surhomme*, paru en octobre 2011 chez Grasset, propose de suivre le détail de la troisième.

**D**écidément, le fondateur de l'Université populaire de Caen ne laisse personne indifférent. Il peut même déchaîner les passions. Excellente nouvelle pour celui qui revendique de légitimes colères. L'année dernière, lorsqu'il publie *Le crépuscule d'une idole, l'affabulation freudienne*, qui plonge dans la vie de Sigmund Freud, il met le feu en battant en

*L'Université populaire de Caen a inauguré le 17 octobre sa 10<sup>e</sup> rentrée. Sa réussite incontestable fait la part belle à une philosophie qui renoue avec l'agora. Chaque lundi, ce sont de 800 à 1 000 personnes provenant de Normandie, du Havre et de Paris qui assistent aux conférences du désormais célèbre philosophe Michel Onfray. Cet empêqueur de penser en rond veut remettre la philo dans la rue et en faire une arme de transformation individuelle et collective.*

brèche les textes officiels de la communauté psychanalytique. Les « pro » Onfray et les « anti » s'affrontent par médias interposés, sur les blogs et dans les colonnes des journaux. Cet épisode prouve, s'il en était besoin, que le philosophe a redonné des couleurs à la pensée. Aux antipodes des idées reçues, il fait bouger les lignes par ses écrits – plus de cinquante livres – et sa pratique hors champ académique. Il défend la liberté, l'égalité, la fraternité. A pour référence la Révolution fran-

çaise, la Commune, le Front populaire, Mai 68, la laïcité, le féminisme, et se revendique de gauche. C'est en 2002 que le docteur en philo, jusque là professeur en lycée technique, crée l'Université Populaire de Caen : un espace ouvert à tous, gratuit, où se côtoient retraités, étudiants, salariés, chômeurs, désireux de ne pas penser en rond.

On y pratique une philosophie accessible au peuple, loin des salons parisiens, des talk-shows télévisés, des puissants. Un retour aux sources philosophiques quand on débattait dans les agoras. D'une grande rigueur intellectuelle aussi

*« Aux rabbins,  
aux prêtres,  
aux imams  
[...],  
je persiste  
à préférer le  
philosophe. »*

et surtout : toute l'histoire de la philosophie est au cœur des séances du lundi soir qui réunissent de 800 à 1 000 personnes. Ou plutôt la contre-histoire de la philosophie. Car Michel Onfray aime à dire que l'histoire s'écrit toujours du côté des gagnants.

Lui, il la décrypte du côté des perdants. Ce pari improbable est désormais une incontestable réussite. Le 17 octobre 2011, l'Université populaire a inauguré sa 10<sup>e</sup> année de programme. Les plateaux de télévision sont désormais friands des interventions d'Onfray. Ils le sollicitent. Lui, il dit accepter « *par militantisme* », pour faire entendre



### Les lieux d'accueil de l'Université Populaire de Caen

Le théâtre d'Hérouville Saint-Clair, le théâtre des Cordes, le musée des beaux-arts, le Panta Théâtre, le Café Mancel ou encore au Conseil régional, et dans la salle François Mitterrand, à Iffs, la salle Trianon, à Lion-sur-Mer et, de manière décentralisée, le théâtre du Rond-Point, à Paris.

© Théâtre du Rond-Point à Paris

### COMMENT ÇA MARCHE ?

#### LE PRINCIPE

L'Université populaire retient de l'Université traditionnelle la qualité des informations transmises, le principe du cycle qui permet d'envisager une progression personnelle, la nécessité d'un contenu transmis en amont de tout débat. Elle garde du café philosophique l'ouverture à tous les publics, l'usage critique des savoirs, l'interactivité et la pratique du dialogue comme moyen d'accéder au contenu.



#### LE FONCTIONNEMENT

La gratuité est le principe de base : pas d'âge requis, ni de titres ou de niveaux demandés, pas d'inscriptions ni de contrôles des connaissances, pas d'examens, ni de diplômes délivrés. Le cours est dispensé une fois par semaine sur une séance de deux heures : la première est un exposé argumenté, la seconde une discussion de celui-ci. Le cycle s'étend de mi-octobre à mi-mai.

## ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

**Michel Onfray, né le 1<sup>er</sup> janvier 1959, docteur en philosophie, a enseigné dans les classes terminales d'un lycée technique de Caen de 1983 à 2002 avant de créer l'Université populaire à Caen en octobre 2002, puis l'Université populaire du goût à Argentan, en 2006, dans l'Orne, où il est domicilié.**

Il a publié plus de cinquante ouvrages dans lesquels il propose une théorie de l'hédonisme. Il est édité plus de vingt fois au livre de poche, traduit en néerlandais, brésilien, espagnol (Espagne et Amérique du sud), allemand, portugais, roumain, japonais, italien, chinois, grec, serbe, coréen, finnois, catalan, turc, anglais (USA, Grande-Bretagne, Canada, États-Unis) suédois, polonais, norvégien, hongrois, russe. Son *Antimanuel de philosophie* (2001), synthétise avec ironie

et jubilation dix-sept années de cours avec ses élèves de Lycée technique. La création de l'Université populaire de Caen en 2002 a été l'occasion de publier : *La communauté philosophique* (2004), un manifeste expliquant les raisons de ce projet. Les cours donnés bénévolement dans cet espace où travaillent une vingtaine d'enseignants, ont été publiés sous le titre *Contre histoire de la philosophie, tome 1 : Les sagesses antiques; tome 2 : Le christianisme hédoniste* (2006); *tome 3 : Les libertins baroques; tome 4 : Les Ultras des Lumières; tome 5 : L'eudémonisme social et tome 6 : Les radicalités existentielles* (2008). Le tome 7, qui vient de paraître, s'intitule *La construction du surhomme*.

Une édition audio de ses séminaires à l'Université populaire de Caen est également disponible. 15 coffrets de 13 CD audio sont parus, plus d'une vingtaine sont prévus. Depuis cinq ans, chaque été, France Culture diffuse sur ses ondes les cours de l'année.

- ▶ une autre voix que celle des postures convenues.

Mais la réussite est aussi collective car l'Université populaire de Caen comporte une vingtaine d'intervenants bénévoles dans des domaines très variés : économie, psychanalyse, mathématiques, littérature, cinéma, musique, politique, architecture, histoire, bioéthique, femmes et sociétés ou encore histoire de la Normandie. Des ateliers de philo pour enfants ont même été ouverts et une université du goût a vu le jour à Argentan il y a trois ans, et une autre, cette année, en Bourgogne.

### Un acte politique

L'université populaire de Caen se veut l'héritière de l'éducation populaire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui avait pour objectif de permettre au peuple de s'instruire pour s'émanciper. « *Au XIX<sup>e</sup>, Georges Deherme pensait, dans l'esprit de la Révolution française, que l'on peut changer les choses grâce à l'éducation populaire et gratuite. Je me suis alors dit que c'était la bonne formule. Je voulais renouer avec ce qu'avait été*

*la philosophie pendant des siècles, quand elle se pratiquait sur l'agora* » explique Michel Onfray. Pas un hasard si la création de l'Université populaire de Caen date de 2002, quelques mois après l'arrivée du Front national au second tour des élections présidentielles. Car c'est bel et bien un acte politique. L'enjeu principal est de sortir du prêt à penser qui réduit les citoyens à des consommateurs et de permettre à chacun de retrouver du sens. Sens à la vie, à la collectivité. De pouvoir construire les bases de l'organisation d'une société nouvelle, hors du champ libéral où la finance et le profit, le court terme et l'argent ont laminé les fondements démocratiques et la souveraineté populaire. En quelque sorte il s'agit de réhabiliter le politique au sens de la vie de la Cité. L'auteur de *Politique du rebelle* appelle à une résistance permanente, ici et maintenant, « *une construction de son existence pour éviter qu'elle constitue un rouage du fonctionnement de la machine néfaste* », à « *se concerter, associer des forces, ralentir, freiner,*

*arrêter, stopper, rendre la machine inefficace et inutilisable* ». Car pour ce « *nietzschéen de gauche* » – comme il aime à se définir – à tendance libertaire, « *la révolution n'attend pas le bon vouloir de l'Histoire avec un H majuscule ; elle s'incarne dans des situations multiples sur les lieux où on l'active : dans sa famille, son atelier, son bureau, son couple, chez soi, sous le toit familial, dès qu'un tiers est impliqué dans une relation, partout* ».

Michel Onfray conçoit la philosophie comme un moyen d'agir et non pas comme un exercice purement intellectuel, en chambre ou en salon. Son attachement philosophique et son œuvre le démontrent : hédoniste, il ne croit pas à la pensée détachée du corps. Ses livres sont accessibles, jubilatoires parfois, ils prônent le plaisir, les sens et l'instant enchanté. Et pour ceux qui rechignent à se plonger dans un ouvrage de philo, il existe les CD audio des enregistrements de ses séminaires thématiques. Décidément, il a pensé à tout pour nous mener sur le chemin de la pensée hors des sentiers battus. Vivifiant. ▶

Michèle Dessenne

### L'UNIVERSITÉ POPULAIRE DU GOÛT D'ARGENTAN

Créée en octobre 2006, l'Université populaire du Goût d'Argentan est proposée par Michel Onfray, Jean-Luc Tabesse (Jardins dans la ville) et l'association Epicure & Co. Elle est animée par Evelyne Bloch-Dano, Edwige Chirouter, et l'équipe des chefs.

Un jour, Jean-Luc Tabesse, animateur des Jardins dans la ville à Argentan regrette le gâchis qu'il constate sur les légumes invendus. En fait, les légumes ne sont plus cuisinés faute de

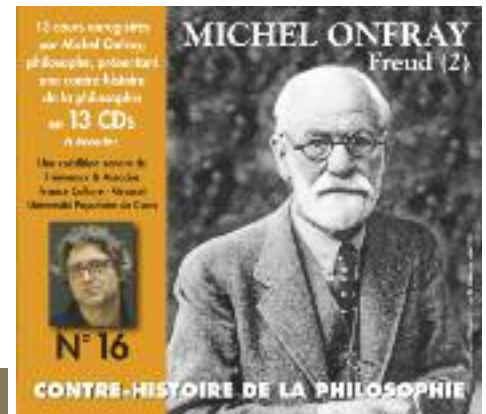
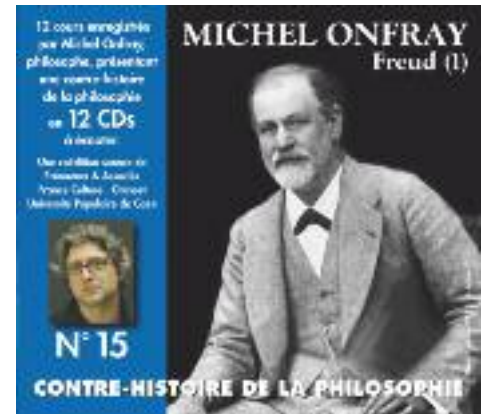
connaissance culinaire. Mûrit alors l'idée de créer une université populaire du goût. Michel Onfray partage l'idée. Des amis rejoignent l'aventure en apportant leur talent dans des disciplines diverses : la gastronomie, les vins, la musique. L'université « *propose aux gens de toutes conditions d'apprendre à retrouver le goût des choses* », pour que la grande cuisine ne soit plus réservée aux plus riches. Son principe : décliner les légumes cultivés

aux « Jardins » en recettes gastronomiques par un grand chef invité.

Un conservatoire de légumes oubliés est créé, parallèlement, par les « Jardins ». On y cultive des légumes anciens comme le panais, le topinambour, le haricot du Saint-Sacrement d'Argentan...

Puis une série d'autres séminaires se greffent : « *goûters philo* » avec les enfants, musique, cinéma, histoire des légumes.

En savoir plus, consulter le planning : <http://upc.michelonfray.fr>



<http://www.lalibrairiesonore.com/>

*"On vient à l'Université populaire non pas pour l'endoctrinement mais pour le débat d'idées"*

ENTRETIEN AVEC ...

**Michel Onfray**, philosophe et co-créateur de l'Université populaire de Caen

*A quoi attribuez-vous le succès de l'Université populaire de Caen et en particulier l'engouement pour la philosophie ?*

**Michel Onfray :** Depuis dix années, l'Université populaire est faite généreusement par une équipe de bénévoles qui ne sont inféodés à aucune école, aucune chapelle. A Caen, nous sommes une vingtaine d'intervenants et dans chacun des séminaires, il règne une grande diversité intellectuelle, culturelle, politique, idéologique. On y trouve des athées et des catholiques pratiquants, des psychanalystes et des antifreudiens, des libéraux et des opposés au libéralisme. On vient à l'Université populaire non pas pour l'endoctrinement mais pour le débat d'idées, la circulation d'idées. Par ailleurs, que la philosophie ait le vent en poupe est normal dans un monde dépourvu de sens dans lequel les usines à fabriquer du sens pour une civilisation (christianisme, marxisme) ont disparu elles aussi. La philosophie est l'art d'examiner la variété des réponses aux questions qui se posent afin de trouver les solutions qui conviennent à chacun.

*Vous êtes un «dérangeur», un homme qui n'hésite pas à bousculer les idoles et les historiographies officielles, un philosophe engagé. En quoi pensez-vous que cela sert l'intérêt général ?*

Je ne me soucie pas d'intérêt général, mais de justice et de vérité. L'histoire de la philosophie (mais pas seulement elle...) est pleine de légendes qui se sont constituées par des gens qui

ont intérêt à cacher, dissimuler la vérité. Pourquoi ? Quelles sont leurs raisons ? Quels intérêts ont-ils à se comporter ainsi ? La légende recouvre l'histoire qu'il faut faire contre les colporteurs de fictions qui ont intérêt à vendre leurs mensonges : les freudiens ont besoin, par exemple, de laisser croire que la psychanalyse soigne et guérit, alors qu'à la fin de son existence, devenu riche et célèbre, Freud avoue dans son œuvre que ça n'est pas le cas... Je n'ai aucun commerce à entretenir, je n'ai donc aucun intérêt à colporter des mensonges.

*Cette année vous annoncez un programme Camus, Beauvoir, Marcuse. Pourquoi ?*

Parce que depuis dix ans j'ai commencé une contre histoire de la philosophie, que j'ai abordé vingt-cinq siècles de philosophie occidentale, que je suis au XX<sup>e</sup> siècle et que je veux aborder les idées qui ont préparé Mai 68 : la gauche libertaire anti-marxiste de Camus, le féminisme de Beauvoir et la critique de la société de consommation de Marcuse.

*Propos recueillis par M.D.*



© Alexandre Lopez, Barcelone



# L'eau,

# pour la

*Un Forum mondial de l'eau est organisé, en mars 2012 à Marseille, avec les multinationales du secteur. Le FAME, un forum alternatif, aura lieu au même moment pour avancer des propositions sur un réel accès à l'eau potable pour tous et partout.*

L'eau est une ressource naturelle qui ne peut être fabriquée. Elle reste indispensable à la vie. Celle des humains et de toutes les espèces vivantes, et incontournable pour les activités agricoles et de production. Le Forum mondial de l'eau, qui aura lieu à Marseille du 12 au 17 mars 2012, est organisé par les géants du secteur, qui déclarent apporter leurs solutions à la problématique universelle de l'accès à l'eau pour tous. Soucieux d'améliorer leur image, ils entendent innover en ouvrant la porte à la société civile, par exemple en proposant à tout un chacun de leur faire parvenir des solutions pour améliorer l'accès à l'eau, ou en créant une nouvelle commission « Racines et Citoyenneté »...

De fait, il s'agit surtout d'un rendez-vous entre le monde politique, les experts et les industriels qui, jusqu'à présent, n'ont pas fait la preuve de leur capacité à assurer un accès à tous, y compris aux plus pauvres, à une eau de qualité. Car si l'accès à l'eau apparaît comme une question technique, elle est aussi financière et politique. Et les industriels sont là avant tout pour promouvoir, forts de leurs capacités d'investissement, une gestion privée de l'eau. Riccardo Petrella, de l'Institut européen de

recherche sur la politique de l'eau, rappelle la véritable nature du Forum mondial : « Organisme privé, créé en 1996 sur l'initiative et avec le soutien des grands groupes multinationaux privés de l'eau, notamment français, le Conseil mondial de l'eau et son Forum mondial sont devenus un puissant instrument politique aux mains du secteur privé à travers lequel les entreprises mondiales de l'eau ont acquis l'hégémonie "idéologique" sur la conception et la gestion de la politique de l'eau dans le monde. Signalons

*Le Forum mondial est un rendez-vous entre les politiques, les experts et les industriels*

que le CME a dernièrement rallié à ses positions, non seulement les principales agences de l'ONU compétentes dans le domaine de l'eau, mais aussi les gouvernements de la Chine, de l'Inde, du Brésil... Ceci en dit long sur la capacité d'influence et de lobbying des organisations mises en place pour promouvoir et défendre les intérêts des puissants ».

### **Un contre-forum : le FAME**

À l'heure actuelle, selon les estimations réalisées, un tiers de la population mondiale n'aurait pas assez d'eau pour satisfaire ses besoins essentiels. Ne comptant pas sur les solutions avancées par le Forum mondial sur l'eau, des

dizaines d'associations de tous les continents organiseront un Forum alternatif mondial sur l'eau (FAME), toujours à Marseille, du 10 au 18 mars. Leur objectif : élaborer et échanger des solutions pour tous, accessibles et démocratiques. « Nous souhaitons que chacun trouve sa place, fasse part de ses expériences, et qu'il en sorte des alternatives, ce qui est le plus difficile », explique Marie-Louise Benoît, du Mouvement Politique d'éducation populaire de Haute-Savoie. En effet, les luttes durent des années, et il est long d'avancer des propositions nouvelles ». L'un des combats les plus intéressants à mener actuellement, notamment en Europe, est celui contre la privatisation de l'eau, qui marque d'importantes victoires comme en Amérique latine et en Afrique. En Italie, les citoyens se sont prononcés par référendum les 12 et 13 juin derniers à une majorité écrasante contre le projet ouvrant la voie à la privatisation. En France, berceau des principales multinationales du secteur, des dizaines de municipalités ont franchi le pas du retour en régie

# vie

publique. De nombreuses petites communes, mais aussi Castres, Cherbourg, Paris, la communauté d'agglomération de Rouen, etc. Dans le Guide de la gestion publique de l'eau <sup>(1)</sup>, Gabriel Amard, président de l'agglomération des Lacs de l'Essonne (Viry-Grigny) affirme qu'«*en moyenne la gestion privée est toujours 25 % plus chère que le coût de revient au mètre cube en régie publique*». Le caractère massif des retours en régie montre qu'une telle décision est possible quelle que soit la taille de la commune, et les difficultés techniques, juridiques et financières. Et la période est propice au changement, puisque d'ici à 2015 deux contrats de gestion privée sur trois vont arriver à terme.

## Contrôle des citoyens et qualité

Le FAME rappelle par ailleurs que «*après une bataille juridique de plusieurs années, le Conseil constitutionnel vient d'autoriser le département des Landes à favoriser dans ses subventions les communes qui choisissent la régie*». Et il entend poursuivre et amplifier ce mouvement international par l'élaboration et la promotion d'un «*discours alternatif majoritaire en faveur d'une gestion écologique et démocratique de l'eau*», la «*poursuite de la recherche de solutions à la crise mondiale de l'eau*», et la structuration durable du mouvement. Un pied

de nez à la directive Services de l'Union européenne mais il ne faut jamais écarter l'éventualité d'un recours juridique...

Cependant, la gestion publique ne suffit pas. Les enjeux sont tels qu'il faut également instaurer un véritable contrôle citoyen, via notamment une transparence accrue et une participation des usagers dans la gestion de l'eau.

Marie-Louise Benoît souligne aussi l'importance de la question de la qualité de l'eau. «*On retrouve dans l'eau des résidus d'hormones et de médicaments donnés aux animaux dans des élevages*, explique-t-elle. *Tous les médicaments que les êtres vivants ingèrent finissent dans l'eau, et l'assainissement actuel ne suffit pas. Il faut l'améliorer, mais l'on ne sait pas comment faire. De gros efforts de recherche sont nécessaires. Il faudrait déjà arrêter de faire ingérer des antibiotiques aux animaux dans l'élevage intensif, regarder tout ce qui se passe au niveau de la vaccination de masse, des traitements divers et variés, et développer d'autres formes d'agriculture.*» Les impacts sur la santé sont en effet lourds de conséquences. Les phénomènes de pollution de nappes phréatiques, par des intrants utilisés en agriculture, ou des rejets industriels dans les fleuves et rivières menacent la santé des populations.

Dans les pays du Sud, ce sont les épidémies qui se déploient à travers l'utilisation d'eau non potable. L'une des demandes les plus fortes qui a émergé lors du Forum social



© Jean-Louis Rigot/ONU

**Un milliard de personnes n'accèdent pas à l'eau potable. L'Afrique, la Chine et l'Inde sont particulièrement touchées.**

de Dakar début 2011, porte sur l'accès à l'eau potable pour tous. Ce qui signifie un accès gratuit. Une revendication qui va au-delà du seul droit d'accès adopté le 28 juillet 2010 par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 64/292, qui reconnaît le droit à l'eau et à l'assainissement. «*Les solutions sont diverses pour assurer cet accès universel, mais il faut un droit universel beaucoup moins mou qu'actuellement*, estime Marie-Louise Benoît. *Il faut que les associations et les ONG qui se battent localement en Afrique et en Asie face aux pouvoirs publics et aux potentats locaux soient armées juridiquement. Il est donc indispensable d'avancer aussi dans ce domaine*».

**Dante Sanjurjo**

(1) *Guide de la gestion publique de l'eau*, éd. Bruno-Leprince, les Guides républicains, 144 pages, 6 €.

## INDE: TOILETTES SÈCHES POUR 5 000 HABITANTS

Dans l'État du Tamil Nadu, le village de Kunnathure a mis en place pour ses 5 000 habitants des toilettes sèches à côté de chaque habitat. Sans cela, les excréments laissés sans traitement dans un jardin ou dans la nature finissaient dans l'eau en raison des forts ruissellements dans ce pays de mousson, et provoquaient des pollutions bactériologiques. Dans ces toilettes sèches, les habitants utilisent des copeaux de bois

ou la cendre du four dans lequel ils ont cuit leurs aliments, puis ils compostent dans leur jardin. «*On remet en place un cycle complet et sain*, commente Marie-Louise Benoît. *Et ça ne coûte rien ou presque.*» Parallèlement une éducation des enfants et des villageois a lieu pour qu'ils ne gaspillent pas l'eau. Les maires d'une vingtaine de communes avoisinantes sont venus s'inspirer de cette démarche.



© M.L. Benoît



# Vous avez dit social et dém

*La crise financière accélère deux mouvements indirectement liés et caractéristiques de l'évolution des pays européens et de l'Union européenne : le recul des acquis sociaux et un étouffement de la souveraineté populaire et nationale. C'est l'ensemble du système qui doit être désormais réinterrogé.*

C'est un épisode en trois actes, très représentatif des rapports de forces induits par la crise européenne en cours. Le 31 octobre, le Premier ministre grec annonce un référendum sur l'accord avec l'Union européenne obtenu lors du Sommet de Bruxelles du 26 octobre pour financer son pays surendetté. Une consultation du peuple grec, qui a le don d'affoler les Bourses occidentales, c'est-à-dire les gestionnaires des réserves financières des banques privées, des sociétés d'assurances, des particuliers fortunés, des assurances vies et autres retraites par capitalisation.

La réaction ne se fait pas attendre. Deux jours plus tard, le 2 novembre, Georges Papandréou est non pas invité, ni reçu, mais convoqué par le président français et la chancelière allemande, au cours du G20 de Nice. Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, sans que l'on sache à qui ils ont référé de cette décision, annoncent alors le gel des huit milliards d'euros que l'UE devait verser à la Grèce, et ce jusqu'au référendum en question, prévu le 4 décembre. Le lendemain, 3 novembre, George Papandréou renonce à son projet de référendum.

Où en est la démocratie au sein de l'Union européenne ? De quelle

marge de manœuvre dispose encore un gouvernement, et au-delà son peuple, face à de telles pressions ? La souveraineté populaire semble être respectée par les dirigeants européens uniquement

lorsqu'elle va dans le sens des décisions qu'ils ont prises. En revanche, prévoyant que le peuple grec allait rejeter l'accord avec l'Union et le nouveau cortège de mesures de restriction

des acquis sociaux qui l'accompagne, il n'était pas question de lui laisser la parole.

## *Des États privés de l'arme budgétaire*

Cette tendance à l'autoritarisme a déjà été observée en France. Lorsque, après le rejet par le peuple du Traité constitutionnel européen (TCE), l'actuel président français a négocié avec ses homologues européens le Traité de Lisbonne, qui reprend l'essentiel du TCE, il l'a fait approuver au Parlement sans le soumettre à nouveau à référendum et l'a fait entrer dans la Constitution française lors du Congrès du 4 février 2008, alors

que les Français, en 2005, reprochaient principalement au TCE sa nature constitutionnelle, et donc intangible. Ainsi en France, un gouvernement ne peut plus contester une directive européenne en s'appuyant sur sa Constitution, puisque celle-ci prévoit désormais que « *La République [...] participe à l'Union européenne dans les conditions prévues par le traité de Lisbonne* ». C'est donc la politique d'orientation libérale de l'Union européenne que l'on a gravée dans le marbre, réduisant d'autant les marges de manœuvre sociales en France. « *Le Traité de Lisbonne contient de très nombreuses mesures remettant en cause la souveraineté nationale*, explique en effet Jacques Nikonoff, professeur associé à l'Institut des études européennes, à Paris 8. *Par exemple, il impose une concurrence prétendument libre et non faussée, qui empêche les États d'intervenir comme ils le veulent pour défendre ou développer une industrie. Autre exemple, l'interdiction d'une régulation des mouvements de capitaux empêche les États de se protéger de la spéculation.* »

Cet étouffement de la souveraineté pourrait se poursuivre avec l'instauration de la fameuse règle d'or interdisant les déficits budgétaires.

*La Constitution française comprend, depuis 2008, le traité de Lisbonne, et doit s'y soumettre.*

# modèle ocratique ?

La voie est toute tracée: à la demande d'Angela Merkel et Nicolas Sarkozy, notamment, le texte final du Sommet de Bruxelles prévoit «l'adoption par chaque État membre de règles sur un budget équilibré transmettant le Pacte de stabilité et de croissance dans la législation, de préférence au niveau constitutionnel ou équivalent, d'ici fin 2012». Déjà, les critères de Maastricht imposaient une limite de 3 % du PIB en termes de déficit budgétaire annuel. La règle d'or va plus loin, qui prévoit la constitutionnalisation d'une interdiction du déficit. En France, si une mesure d'une telle importance est mise en place, le sera-t-elle démocratiquement, par référendum, ou sur décision d'un Parlement dont il n'est plus à prouver depuis le référendum sur le TCE qu'il n'est pas en phase avec le peuple? En effet, 90 % des députés ont alors soutenu le «oui», quand 54,68 % des Français avaient voté «non». La question est cruciale, car après avoir privé les États de l'arme monétaire avec la créa-

tion de l'euro et de la BCE, la construction européenne les priverait de l'arme budgétaire. Si les Français choisissaient d'élire un candidat proposant une relance de l'économie par un déficit provisoire permettant des investissements d'avenir, il ne serait pas en mesure de mettre en œuvre le programme sur lequel il aurait été élu.

## *Droits sociaux en première ligne*

La crise permet donc de restreindre encore un peu les marges de manœuvre de façon structurelle, mais aussi de façon plus conjoncturelle. À l'heure de réduire un endettement qu'a laissé filer le gouvernement depuis dix ans, il s'agit de réduire le déficit budgétaire. Avec bien entendu toujours la même logique: il ne s'agit pas d'augmenter les recettes, mais de comprimer les dépenses. Pourtant,

## **LES HÔPITAUX PLOMBÉS PAR DEXIA**

La crise frappe aussi les services publics de façon indirecte. Plus de 300 hôpitaux sont en effet touchés par les emprunts toxiques vendus par la banque Dexia, selon la CGT Santé et Action sociale, avec un surcoût estimé à ce jour à près de 500 millions d'euros, soit l'équivalent de 15 000 postes. Cette banque, démantelée dans l'urgence cet automne, a

vendu des emprunts à taux variable sans plafond aux collectivités locales et aux établissements publics. L'hôpital de Roanne (42) a ainsi signé un contrat avec un taux d'intérêt à 3,13 % qui a grimpé aujourd'hui à 9,35 %, soit 630 000 euros d'intérêts en plus par an, l'équivalent de 15 postes. «Avant, quand les hôpitaux souhaitaient investir, explique le syn-

dicat, ils se tournaient vers l'État pour avoir des subventions et un complément était fourni sous forme d'emprunts à taux réduit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Mais, à partir surtout du début des années 2000, avec le plan Hôpital 2007, la droite libérale a coupé ce robinet et a obligé les hôpitaux à se tourner vers les banques pour emprunter».



© Michel Mornin

**Le mouvement des indignés surgit un peu partout. Ici l'occupation pacifique aux Etats-Unis, devant Wall Street, pour dénoncer la mainmise de la finance sur l'humanité. Délogés en novembre, les "indignés" sont désormais nomades.**

si déficit et endettement il y a, c'est parce que depuis 10 ans, en France, les allègements d'impôts et les niches fiscales, notamment pour les grandes entreprises et les hauts revenus, ont privé le budget national de 77 milliards d'euros, selon Gilles Carrez, le rapporteur UMP du budget à l'Assemblée. D'autres parlent de 100 milliards d'euros, et de 30 milliards de manque de cotisations pour les comptes sociaux. Les restrictions en matière de protection sociale continuent ainsi d'être subies par les moins aisés. Mais cette politique a l'avantage de tenter de justifier aux yeux du public une politique de rigueur qui cible prioritairement les

dépenses sociales et les services publics. Certes les députés ont adopté le 19 octobre une taxe exceptionnelle sur les hauts revenus de 3 %, qui devrait rapporter 410 millions d'euros. Mais tout est dans le «exceptionnel» : bon nombre de députés voulaient instaurer une mesure pérenne par la création d'une tranche supplémentaire de l'impôt sur le revenu de 46 % pour les revenus supérieurs à 150 000 euros par part. Le gouvernement les en a dissuadés. La taxe ne sera que provisoire. En revanche, il s'est révélé plus prompt à taxer les mutuelles, en doublant pour elles la taxe sur les conventions d'assurance, qui est passée de 3,5 % à 7 %. Soit 2,2 milliards, une addition cinq fois plus lourde pour les mutualistes que la taxe exceptionnelle sur les hauts revenus. Et cette taxe-là sera

pérenne, elle. «*Si nul ne conteste la nécessité de lutter contre les déficits, s'est indigné Étienne Caniard, président de la Mutualité française, comment comprendre le choix de taxer les complémentaires santé, indispensables à tous les Français, y compris les moins favorisés, quand l'effort demandé aux plus hauts revenus ne sera que symbolique ?*»

Sans oublier qu'en 2011 les nouveaux transferts de prise en charge de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires santé ont atteint 330 millions d'euros.

### ***Vers un plan d'ajustement structurel en France ?***

En Italie, le plan d'austérité adopté par Silvio Berlusconi sous la pression du tandem franco-allemand prévoit une réforme des retraites, la vente des biens publics et la libéralisation des services. Partout les services publics sont réduits. En Grèce, en Espagne et au Portugal, les fonctionnaires ont vu leur rémunération et leurs droits fortement régresser. Les multinationales

voient ainsi de nouveaux marchés s'ouvrir. «*Les plans d'austérité mis en place partout en Europe sont l'équivalent des plans d'ajustements structurels déclenchés par la Banque mondiale et le FMI dans les années 1980 et 1990 dans les pays "en voie de développement"*, explique Jacques Nikonoff. *La réduction des dépenses sociales permet de canaliser ces sommes vers le profit privé, ce qui est le premier objectif. Et l'occasion faisant le larron, les dirigeants profitent traditionnellement des crises pour faire peur à la population et réduire les avantages obtenus par les luttes*

*Les plans d'austérité sont l'équivalent des plans d'ajustements structurels imposés par le FMI et la Banque mondiale.*

*sociales. La population ne voyant ni l'origine ni la sortie de la crise, elle accepte de se serrer la ceinture.*

Les dirigeants européens promettent que les cures d'austérité vont résoudre les problèmes, mais ce n'est pas ce que l'on observe en Grèce

depuis 18 mois. Comme l'a souligné le Prix Nobel d'Économie Joseph Stiglitz, les plans d'austérité, au contraire, aggravent les problèmes. En réduisant l'activité, ils réduisent les recettes de l'État, donc accentuent les déficits et l'endettement. La solution à la crise pourrait au contraire passer, davantage que la rigueur mise en place en Allemagne – avec douleur pour une partie importante de la population – par un double mouvement, national et européen. Au niveau national, une augmentation des recettes en revenant sur une série de cadeaux fiscaux et sociaux qui n'ont en rien amélioré l'emploi, permettrait de reprendre la voie de l'équilibre budgétaire. Ce qui permettrait à nouveau de mener une politique de relance par des investissements socialement et écologiquement fructueux. Au niveau européen, la (BCE) Banque centrale européenne aurait dès maintenant les moyens de financer largement les États, pour les sortir de l'emprise des marchés. Il faudrait pour cela l'autoriser à leur prêter directement. À l'heure

actuelle, elle prête à des taux faibles aux banques privées, qui, ensuite, prêtent aux États à des taux bien supérieurs et variables selon les pays, en fonction des «risques» mesurés par les fameuses agences de notation. L'Allemagne emprunte à un taux d'environ 1,8 %, la France à 3,7, l'Italie et l'Espagne entre 6 et 7 % et la Grèce emprunte à 23 % ! Les pays s'endettent, les banques s'enrichissent et les citoyens s'appauvrissent.

### ***Les risques d'une nouvelle ère post-démocratique***

Faute de penser à l'intérêt général, l'Union européenne est passée maître dans l'art de noyer le poisson. La zone euro est en effet une zone riche, qui ne manque pas d'argent, avec un PIB de 12 200 milliards de dollars en 2010, et qui pourtant frappe à la porte de la Chine (7 900 milliards de PIB «seulement») et va faire intervenir sur son sol le FMI, qui, il y a peu encore, n'intervenait que dans le Tiers-Monde. Mais est surtout à craindre un recul net de la démocratie et de la souveraineté populaire. La mise sous tutelle des pays vient de franchir un cap avec la nomination de gouvernements, en Grèce et en Italie, composés «d'experts» issus de l'Union européenne sans être passés par le suffrage électoral. Une politique, faite d'austérité et de destruction progressive des acquis sociaux, annonce la volonté d'en finir avec le modèle social et démocratique des pays européens. Cette entrée dans une ère post-démocratique ne peut rien augurer de bon pour les peuples. ▀

**Dante Sanjurjo**

A l'heure de mettre cet article sous presse, était écartée la menace d'un amendement des députés UMP Valérie Rosso-Debord et Sébastien Huyghe prévoyant de taxer les réserves des mutuelles à hauteur de 10 % quand elles sont 3,5 fois supérieures aux exigences réglementaires, et de 20 % lorsqu'elles sont six fois supérieures. Mais rien ne garantit que la mesure ne ressurgira pas...





ASSURANCES

Société du Groupe Malmut



# POUR TOUS LES AGENTS PUBLICS



**EXERCEZ SEREINEMENT VOS MISSIONS D'AGENTS PUBLICS  
CHOISISSEZ UN ASSUREUR QUI VOUS COMPREND**

[www.amf-assurances.fr](http://www.amf-assurances.fr)

**N° Vert 0 800 42 62 89**

AMF 500 017 0000104001000

Du lundi au vendredi de 8h à 18h30  
et le samedi de 9h à 17h.

AMF Assurances - société anonyme à direction et contrôle de surveillance au capital de 490 000 000 € entièrement libéré - N° 407 597 510 RCS Rouen.  
Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 66 rue de Sobecq 76100 Rouen.  
Société Malmut - C.A.S. phénix / avia / glaces / Bafes - Franchise